

MINISTRE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA PROMOTION DES
INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES



BURKINA FASO
Unité - Progrès – Justice

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES (SND-ICC)

Juillet 2018

SOMMAIRE

I. ANALYSE DE LA SITUATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	11
I.1 DELIMITATION DU CHAMP CONCEPTUEL DES ICC.....	12
I.2 GOUVERNANCE DES ICC.....	16
I.3 ANALYSE DE LA CHAINE DE VALEURS DES ICC.....	24
I.4 ANALYSE DE LA CONSOMMATION.....	34
I.5 ANALYSE DES RESSOURCES.....	39
I.6 Analyse des politiques antérieures de développement des industries culturelles et créatives.....	52
I.7 ENJEUX ET DEFIS.....	58
I.7.1 Enjeux.....	58
I.7.2 Défis à relever.....	59
I.8 II.1. LES FONDEMENTS.....	62
II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE	62
II.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	65
II. 3. LA VISION.....	67
II.4. LES OBJECTIFS, LES AXES STRATEGIQUES ET LES ACTIONS.....	67
III. DISPOSITONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	77
III.1 Les outils de programmation des activités et des ressources.....	78
III.2 Les outils de suivi et d'évaluation.....	78
III.3 Les acteurs et leur rôle.....	79
III.3.1 L'Etat.....	79
III.3.2 Les Collectivités territoriales.....	79
III.3.3 Les partenaires techniques et financiers.....	79
III.3.4 Le secteur privé.....	79
III.3.5 La société civile.....	80
III.3.6 Les communautés coutumières et religieuses.....	80
III.4 Dispositif de mise en œuvre et de supervision.....	80
III.5 MECANISME DE FINANCEMENT.....	81
IV.....	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES
IV.1 LA FAIBLE ADHESION ET LA NON APPROPRIATION DE LA SND ICC PAR LES ACTEURS.....	84
IV.2 LA CONJONCTURE INTERNATIONALE.....	84
IV.3 LA DÉGRADATION DU CLIMAT SOCIAL ET SÉCURITAIRE.....	84
IV.4 LES FORTES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES.....	85

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	: Afrique-Caraïbes-Pacifique
AEPJLN	: Association des éditeurs et publicitaires de journaux en langues nationales
AFD	: Agence française de développement
AGAC	: Arts, gestion et administration culturelles
ANAPAP	: Association nationale des artistes professionnels des arts plastiques
APRODEM	: Association des producteurs, éditeurs et distributeurs de musique
ARPEM	: Appui au réseau ouest-africain de pépinières des entreprises de la filière Musique
ARPIC	: Appui au renforcement des politiques et industries culturelles
ASCOVECA	: Association des commerçants et vendeurs de cassettes et CD du Kadiogo
ASSEDIF	: Association des éditeurs du Faso
ATB	: Atelier théâtre burkinabè
BBDA	: Bureau burkinabè du droit d'auteur
CASEM	: Conseil d'administration des secteurs ministériels
CDC	: Centre de développement chorégraphique
CDCD	: Centre danois pour la culture et le développement
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENASA	: Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel
CERAV/Afrique	: Centre régional pour les arts vivants en Afrique
CERFAC	: Comité chargé de l'examen des requêtes de financement des activités culturelles
CFRAV	: Centre de formation et de recherche en arts vivants
CITO	: Carrefour international de théâtre de Ouagadougou
CNAA	: Centre national d'artisanat d'art
CNUCED	: Conférence des Nations unies pour le commerce extérieur et le développement
COOPEC	: Coopératives d'épargne et de crédit
CP/SND ICC	: Comité de pilotage de la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives
DPICC	: Direction de la promotion des industries culturelles et créatives
DRCAT	: Directions régionales de la culture, des arts et du tourisme
ECG	: Espace culturel Gambidi
EDIT	: Ecole de danse Irène Tassembédo
ENP	: Etude nationale prospective
EPE	: Etablissement public de l'Etat
ETIC	: Etudes et ingénierie culturelle
FAARF	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAFPA	: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	: Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FBDES	: Fonds burkinabè de développement économique et social
FED	: Fonds européens de développement
FESCO	: Festival sport et culture de Ouahigouya
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou

FIDC	: Fonds international pour la diversité culturelle
FITD	: Festival international de théâtre pour le développement
FITMO	: Festival international de théâtre et de marionnette de Ouagadougou
FNF	: Fonds nationaux de financement
GAR	: Gestion axée sur les résultats
GR	: Groupes régionaux
GT	: Groupes thématiques
HIMO	: Haute intensité de main-d'œuvre
ICC	: Industries culturelles et créatives
IFA	: India foundation for the arts
INAFAC	: Institut national de formation artistique et culturelle
INAFEC	: Institut africain d'études cinématographiques
ISIS/SE	: Institut supérieur de l'image et du son/studio-école
MCAT	: Ministère de la culture, des arts et du tourisme
MN	: Musée national
MOR	: Management orienté sur les résultats
OAPI	: Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OCPA	: Observatoire des politiques culturelles africaines
ODAS AFRICA	: Organisation pour la dynamisation des arts du spectacle en Afrique
OIF	: Organisation internationale de la francophonie
OMC	: Organisation mondiale pour le commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMPI	: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONUDI	: Organisation des nations unies pour le développement industriel
PATG	: Plan d'actions triennal glissant
PCD	: Plan communaux de développement
PED	: Pays en développement
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMI	: Petites et moyennes industries
PNC	: Politique nationale de la culture
PPP	: Partenariat public-privé
PRD	: Plans régionaux de développement
PRED	: Programme de restructuration des entreprises en difficultés
PSICD	: Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PUH	: Permis urbain d'habiter
SARL	: Société à responsabilité limitée
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SEP	: Société des éditeurs de presses
SIAO	: Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SNC	: Semaine nationale de la culture
SNDICC	: Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives
SYNES	: Syndicat national des entrepreneurs de spectacle
TAKC	: Trust Aga Khan pour la culture
THV	: Trésor humains vivants
TIC	: Technologie de l'information et de la communication

TPE	: Très petite entreprise
UA	: Union africaine
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest-africaine
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USA	: Etats unis d'Amérique
VAO	: Village artisanal de Ouagadougou

AVANT-PROPOS

Les Industries culturelles et créatives (ICC) peuvent être définies comme des industries qui utilisent la culture et la créativité comme « intrants ». Leur hétérogénéité apparente a longtemps été un frein à leur reconnaissance en tant que branche économique à part entière.

Aujourd'hui, de nombreuses études effectuées à travers le monde, notamment celles de l'UNESCO, ont montré que la part contributive des ICC au Produit Intérieur Brut (PIB) est importante et pourrait l'être davantage pour les pays en développement si des politiques publiques avisées étaient mises en œuvre.

Forte de cette idée, la communauté internationale a adopté la Convention 2005 sur la protection et la promotion des expressions culturelles, parfois appelée Convention sur la créativité, qui met l'accent sur les mesures à prendre pour développer les ICC et promouvoir les expressions culturelles.

Ratifiée par le Burkina Faso en 2006, les politiques publiques en matière de culture sont désormais fortement inspirées de cadre normatif qui est également un atout précieux pour la coopération culturelle, la promotion des identités culturelles, la cohésion sociale et la paix.

L'option prise par les politiques publiques actuelles, en l'occurrence le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), pour l'accroissement des richesses et emplois favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des ICC.

C'est à cet effet que l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement des Industries Culturelles et Créatives (SNDICC) a connu deux phases :

- 2013-2014 : élaboration et adoption par les acteurs ;
- 2017-2018 : relecture en vue de l'adapter au contexte actuel.

La SNDICC comporte des orientations permettant de bâtir une économie de la culture basée sur un environnement des affaires plus propice, un environnement technique plus approprié et un environnement financier plus accessible.

Il tient désormais à chaque acteur de bien jouer son rôle pour en faire un référentiel efficace.

RESUME

Pour la délimitation du champ des ICC dans le cadre de la présente étude, il a été retenu la définition de l'UNESCO, dans le Cadre révisé des statistiques culturelles (2009), selon laquelle les ICC désignent « l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, mais où le travail s'organise de plus en plus sur le mode capitaliste d'une double séparation entre le producteur et son produit, entre les tâches de création et d'exécution ».

A cet égard, on retiendra comme entrant dans le champ des ICC au Burkina Faso les filières suivantes : les arts de la scène et festivités, l'audiovisuel, le livre, la presse écrite et numérique, l'artisanat d'art, les arts plastiques et appliqués.

L'analyse diagnostique a porté sur la gouvernance des ICC, la consommation des produits culturels et créatifs, la chaîne de valeurs, les ressources humaines et le financement des ICC, et a permis de dégager sept (07) défis majeurs:

- l'attractivité et l'exhaustivité du cadre réglementaire et institutionnel ;
- le renforcement de la qualité des ressources humaines ;
- l'accessibilité, adaptation et durabilité du financement ;
- l'amélioration du niveau quantitatif et de la qualité des infrastructures et des investissements culturels ;
- la compétitivité et l'innovation ;
- la capacité de pénétration des marchés ;
- la dynamisation de la coopération et des échanges culturels.

S'inscrivant dans la vision de la SNCT, celle de la SND-ICC (2018-2022) s'énonce comme suit: « **Le Burkina Faso dispose d'une industrie culturelle et créative dynamique, compétitive, créatrice de richesses et d'emplois et qui diffuse les expressions culturelles burkinabè** ».

A cet égard, son objectif global est de « **Développer des industries culturelles et créatives compétitives à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents** »

Pour l'atteinte de cet objectif, quatre (04) axes stratégiques sont identifiés :

AXE 1: Consolidation de la gouvernance et du climat des affaires culturelles

Axe 2 : Renforcement des capacités productives des entreprises culturelles

Axe 3 : Dynamisation de la mise en marché des produits culturels burkinabè

Axe 4 : Amélioration de l'accès au financement

La mise en œuvre de la SNDICC se fera à travers des plans d'actions triennaux glissants et un programme de travail annuel. Les mécanismes de suivi-évaluation comprennent les rapports d'activités trimestriels, le rapport annuel de performance et le rapport d'impact.

Cette mise en œuvre requiert la mobilisation d'importantes ressources financières. A cet effet, les sources de financement doivent être diversifiées et impliquer à la fois l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé ainsi que tous les autres acteurs au développement.

La mise en œuvre efficiente de la stratégie nécessite la prise en compte de huit (08) éléments fondamentaux : la mobilisation des ressources, l'adhésion des acteurs, la recherche et la promotion des bonnes pratiques et des approches innovantes, l'unicité de pilotage, la professionnalisme des acteurs, la communication, la mise en place d'installations et équipements collectifs de qualité, la stabilité sociopolitique du pays.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté en octobre 2009 la Politique nationale de la culture opérationnalisée sur la période 2010-2016 à travers des plans d'actions triennaux. L'évaluation faite des premiers plans d'actions (2010-2012 et 2013-2015) a donné des résultats mitigés qui traduisent les difficultés réelles d'impulsion d'une dynamique de développement culturel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) et afin d'accroître la contribution de la culture et du tourisme au développement économique et social, le Burkina Faso s'est doté d'une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) ». Cette stratégie vise à créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso. A ce titre, elle propose de promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations.

La SNCT s'inscrit dans l'optique de contribuer à « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social », ambition majeure du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), qui à juste titre a retenu, dans l'axe stratégique 3 relatif à la « dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », les industries culturelles comme secteur porteur.

Cette option est bâtie sur les enseignements tirés des travaux réalisés au plan international et de l'expérience de certains pays qui ont montré qu'il existe une interrelation étroite entre culture et développement.

Toutefois, elle ne peut porter ses fruits que si des mesures sont prises pour permettre effectivement l'essor de ces industries. Cela est particulièrement capital dans le domaine des industries culturelles et créatives pour lesquelles le Burkina Faso dispose d'un potentiel important. Or, on constate que ce potentiel reste jusqu'à présent faiblement exploité du fait : (i) de l'absence d'un cadre national cohérent et coordonné de développement des industries culturelles et créatives, (ii) de la faible structuration et organisation du secteur des Industries culturelles et créatives et (iii) de l'insuffisance d'études et de recherches offrant des informations fiables sur le secteur.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de se doter de la présente Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SNDICC) pour la période 2018-2022. La SNDICC est un instrument d'opérationnalisation de l'axe 2 de la SNCT : « *Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations* ».

A ce titre, elle a pour objet de mieux orienter et coordonner la promotion des ICC en déclinant les grandes orientations de la SNCT en objectifs opérationnels et en actions à mener en matière de promotion des industries culturelles et créatives.

Conformément à la tradition de concertation qui est de mise dans la réalisation de l'analyse diagnostique et la détermination des options stratégiques, l'étude d'élaboration de la SND-ICC s'est faite de manière participative. Ainsi, une équipe pluridisciplinaire de personnes ressources l'a conduite sous la supervision d'un comité interministériel de suivi du 22 Mai au 09 Novembre 2017.

Le présent document qui expose les résultats de l'étude est articulé autour des points suivants :

- **l'analyse de la situation des industries culturelles et créatives (ICC);**
- **les éléments de la stratégie de développement des Industries culturelles et créatives;**
- **le mécanisme d'opérationnalisation et de suivi évaluation ;**
- **les conditions de réussite.**

I. ANALYSE DE LA SITUATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

L'élaboration de la SNDICC impose de mener un diagnostic approfondi du secteur. Pour ce faire, en vue d'identifier les enjeux et les défis à relever pour le développement des industries culturelles et créatives au Burkina Faso, cinq points essentiels sont analysés : (i) la délimitation du champ conceptuel des industries culturelles et créatives (ICC), (ii) le cadre institutionnel et réglementaire des IC, (iii) la chaîne de valeurs, (iv) la consommation et la demande, et (v) les ressources du secteur. Aussi, conduire la présente étude à bon escient implique avant toute chose de donner un contenu à la notion d'ICC.

I.1 DELIMITATION DU CHAMP CONCEPTUEL DES ICC

Le champ des ICC est vaste et sans limites consensuelles, ce qui nécessite qu'un contenu précis soit défini afin de permettre de cerner le périmètre de l'étude. A cet effet, le rappel de l'approche conceptuelle des ICC et des différentes définitions des industries culturelles et créatives sont nécessaires avant de convenir de la délimitation du champ de l'étude.

I.1.1 Approche conceptuelle

La notion d'industries culturelles est apparue au lendemain de la seconde guerre mondiale (T. Adorno et M. Horkheimer, 1947). Dans ce contexte, les industries culturelles concernaient les industries du cinéma et de l'audiovisuel, de la musique et de l'édition, car elles désignaient globalement les activités de reproduction, de diffusion et de distribution des œuvres, fruits de la créativité individuelle ou collective. L'UNESCO a affiné la notion en mettant l'accent sur le contenu culturel qui est véhiculé, indépendamment de la valeur commerciale.

Dans les années quatre-vingt-dix, la notion « d'industries créatives » apparaît en Australie et se développe au Royaume-Uni. Les industries créatives sont alors appréhendées sous l'angle de la créativité individuelle, l'habileté et le talent d'une part, et, du potentiel de création de richesse et d'emploi à travers la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle d'autre part. Elles restent fortement liées à la propriété intellectuelle (créativité) et au patrimoine (matériel, immatériel, naturel) et y incluent l'architecture, l'artisanat, le design, la publicité, la mode ou le tourisme culturel etc.).

La définition des ICC renferme ainsi une pluralité de réalités plus ou moins larges, intrinsèquement liées à la notion même de la culture et de son étendue selon les contextes et les sociétés, d'où une diversité de définitions. Au 21^{ème} siècle, les industries culturelles et créatives sont développées au sein des sociétés, elles-mêmes confrontées d'une part à une mondialisation et une libéralisation accélérées et d'autre part au développement sans précédent du numérique et des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces industries continuent d'enregistrer d'importantes mutations et voient leur définition, leur champ et leur rôle se redessiner face aux exigences de l'économie, de la production, de la consommation et des aspirations des sociétés.

De nombreuses institutions telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Union Africaine (UA), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Conférence des Nations Unies pour le commerce extérieur et le développement (CNUCED), l'Union européenne (UE)... ont largement contribué à ces différents chantiers. Ces multiples efforts ont abouti dans certains cas à l'adoption d'importants instruments juridiques internationaux assurant une meilleure prise en compte des ICC dans les politiques nationales de développement.

Dans cette dynamique, on notera de manière non exhaustive:

- **la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001 ;**
- **l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO et son entrée en vigueur en 2007 ;**
- **le Plan d'Action de Nairobi sur les ICC en Afrique, 2008 ;**
- **la définition du cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO, 2009 ;**
- **l'adoption de la Résolution 65/166 sur la Culture et le développement par l'Assemblée générale des Nations Unies, décembre 2010 ;**
- **la publication de « Politiques pour la créativité », Guide pour le développement des ICC (orientations pratiques et concrètes pour la formulation, la gestion et le suivi de politiques en faveur des ICC dans les pays du Sud), (2010) ;**
- **les Objectifs de développement durable (ODD), 2015.**

Les résultats de ces initiatives ont rendu disponibles des approches définitionnelles partagées des industries culturelles et créatives et des méthodologies d'action en vue de leur développement notamment dans les pays en développement comme le Burkina Faso.

Dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016 – 2020, les industries culturelles et touristiques sont érigées au rang de secteur porteur de développement. Cette option constitue une avancée et une référence sans précédent au Burkina Faso.

I.1.2 Définitions

L'important essor et l'évolution rapide des ICC au cours des décennies passées ont mis en évidence leur redéfinition constante en termes d'acceptation, de champ et de rôle dans le développement et les économies en lien avec les contextes et réalités prédominants au niveau local ou international.

Pour le Plan d'action des industries culturelles de Nairobi, 2005, la notion d'industrie culturelle renvoie essentiellement à la fabrication et à la diffusion en série de produits qui véhiculent des idées, des messages, des symboles, des opinions, des informations, des valeurs morales et esthétiques. Un produit culturel reflète et diffuse des idées, des opinions et des valeurs particulières à son propre environnement.

Selon la CNUCED, les industries culturelles et créatives englobent les secteurs classiques des industries culturelles (cinéma, musique, audiovisuel, édition et arts de la scène) et la publicité, l'architecture, le design, la mode, les jeux vidéo etc., secteurs culturels moins reconnus comme tel mais où la créativité constitue un élément capital de leur perpétuation et de leur développement.

L'UNESCO, dans le Cadre révisé des statistiques culturelles (2009), a ainsi désigné les ICC comme «l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, mais où le travail s'organise de plus en plus sur le mode capitaliste d'une double séparation entre le producteur et son produit, entre les tâches de création et d'exécution ».

En 2010, l'UNESCO a davantage précisé le champ des ICC comme étant «les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial »¹.

Leurs principales caractéristiques sont :

- leur intersection entre l'économie et la culture ;
- la créativité au cœur de l'activité ;
- le contenu artistique, culturel ou inspiré de la création du passé ;
- la production de biens et de services fréquemment protégés par la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur et les droits voisins;
- la double nature : économique (génération de richesse et d'emploi) et culturelle (génération de valeurs, de sens et d'identité) ;
- l'innovation et le renouvellement créatif ;
- une demande et des comportements du public difficiles à anticiper ;
- un secteur marqué par la non-systématisation du salariat comme mode de rémunération du travail et la prédominance de micro-entreprises.

Les industries culturelles et créatives ne sont donc pas limitées aux producteurs de contenu, mais il convient de tenir compte de tous ceux qui concourent à la réalisation et à la diffusion de biens et services culturels : les distributeurs, les commerçants, les techniciens, les exportateurs, etc.

Le Burkina Faso souscrit à cette acception de l'UNESCO, tout en tenant compte de la spécificité des filières culturelles burkinabè et de leurs enjeux sociaux économiques. De ce qui précède, il ressort que les différentes définitions développées plus haut à des nuances près ne diffèrent pas dans le fond mais plutôt au niveau des champs d'application des ICC.

¹ Politiques pour la créativité, Guide pour le développement des ICC, 2010

I.1.3 Délimitation du champ

En adhérant à la définition de l'UNESCO sur les industries culturelles et créatives et en prenant pour référence son Cadre pour les Statistiques Culturelles (CSC) 2009, la Stratégie Nationale de Développement des ICC au Burkina Faso vise les domaines où le pays dispose d'atouts significatifs ou d'avantages comparatifs en lien avec les priorités nationales.

Dans cette perspective, on retiendra comme champs des ICC au Burkina Faso les domaines suivants :

- les arts de la scène et festivités
- l'audiovisuel ;
- le livre et de la presse écrite ;
- les arts visuels et l'artisanat ;
- le design et les services créatifs.

Ces cinq (05) domaines ainsi définis regroupent chacun un ensemble d'activités culturelles réparti comme suit:

Tableau n°1 : répartition par domaine d'activité

Domaines	Activités
Les arts de la scène et festivités	Le théâtre, la danse, les marionnettes, les festivals, foires, la musique, etc.
L'audiovisuel	Le cinéma, la vidéo, la radiodiffusion et la télédiffusion, les jeux vidéos
Le livre et de la presse écrite	Le livre, les journaux, les magazines, et les presse en ligne, les bibliothèques, etc.
Les arts visuels et artisanat	Les beaux-arts (peinture, sculpture, dessin,...) L'artisanat (la vannerie, la poterie, le textile et le bois, joaillerie, les instruments de musique,...) La photographie.
Le design et les services créatifs.	Le stylisme, le graphisme, la décoration intérieure, la publicité, l'architecture

I.2 GOUVERNANCE DES ICC

Pour une meilleure connaissance de l'environnement des ICC, il est ci-après proposé un rappel des orientations politiques, du cadre institutionnel et de l'arsenal juridique du secteur.

I.2.1 Orientations politiques

Les orientations politiques qui guident le développement des ICC sont transcrites dans les engagements et accords du Burkina Faso au niveau international, au niveau sous régional et dans les documents nationaux de politiques.

Au niveau international, la convention de référence dans le secteur de la culture est celle relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Préoccupés par les dangers que la globalisation des marchés représente pour leur propre culture, pour la diversité et pour la sécurité humaine, les Etats membres de l'UNESCO ont pris des engagements en faveur de la diversité culturelle.

En effet, à travers la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle et le Plan d'action adoptés en novembre 2001 par la Conférence Générale de l'UNESCO, les Etats-parties se sont engagés à « *aider à l'émergence ou à la consolidation d'industries culturelles dans les pays en développement (PED) et les pays en transition...* ».

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en octobre 2005 et entrée en vigueur en 2007 a constitué un pas supplémentaire et capital pour l'avenir des industries culturelles des pays en développement. Cette Convention présente deux acquis importants : elle reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels et le droit des Etats à adopter des politiques et mesures destinées à protéger et promouvoir leurs ressources culturelles nationales et à développer leurs industries culturelles.

Elle institue un principe de solidarité et de coopération internationale et offre un cadre général de gouvernance pour la culture qui :

- favorise l'introduction de politiques et de mesures encourageant la créativité, donnant la possibilité aux artistes et aux créateurs d'avoir accès aux marchés nationaux et internationaux tout en s'assurant que leurs produits sont rémunérés et également accessibles à un large public ;
- reconnaît la contribution des industries culturelles au développement social et économique d'un pays, en particulier dans les pays en développement ;
- intègre la culture dans les stratégies de développement durable et les politiques nationales de développement ;
- encourage la coopération internationale pour faciliter la mobilité des artistes ainsi que les échanges de biens et services culturels, en particulier ceux des pays du Sud.

De nombreuses autres actions ont été entreprises par la communauté internationale en faveur de la culture et des industries culturelles. On peut citer le programme « *Politiques culturelles pour le développement* » de l'UNESCO, l'appui à l'Observatoire des Politiques Culturelles Africaines (OCPA), la création de l'Alliance Globale pour la Culture.

Au niveau africain et sous régional, les orientations politiques sont contenues dans les accords passés entre les Etats. Ce qui permet d'avoir des politiques économiques et culturelles cohérentes dans le contexte de la mondialisation.

Parmi ces accords figurent le Plan d'action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP, adopté le 20 juin 2003 par les ministres ACP de la Culture. Les pays signataires, dont le Burkina Faso, se sont engagés à mettre en œuvre une série d'actions dans les domaines des politiques culturelles, du patrimoine culturel, de la coopération culturelle, du renforcement des capacités, des TIC au service du développement culturel et des industries culturelles.

Actualisant le Plan d'action de Dakar, le Plan d'action de Nairobi pour le développement des industries culturelles et créatives en Afrique intègre deux nouveaux paramètres : (i) le développement du contexte socioéconomique en l'espace d'une décennie et (ii) l'avènement, sur la scène internationale, du libre-échange, qui a accéléré la circulation des biens et produits culturels, ainsi que les difficultés des économies africaines face à l'OMC.

Les objectifs généraux du Plan sont les suivants :

- exploiter le potentiel économique et social des ressources culturelles et créatrices africaines dans le cadre du processus de développement global africain et favoriser une amélioration tangible des niveaux de vie des artistes et créateurs africains et leurs familles y compris les communautés tout en contribuant au développement durable et équitable et à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD)² à travers la création d'emplois et l'autonomisation de la communauté ;
- assurer l'organisation, la production, la promotion, la distribution, l'exposition et la sauvegarde des ICC africaines ;
- positionner l'Afrique dans des perspectives où elle peut entièrement bénéficier des stratégies de développement, des technologies et des marchés futurs aussi bien dans le secteur de la culture que dans d'autres secteurs.

Dans la région ouest-africaine, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté une charte culturelle en vue de faire converger leurs politiques économiques et culturelles, de développer leur marché commun, d'améliorer la compétitivité des activités économiques et culturelles et de favoriser leur insertion dans l'économie mondiale.

² Les Objectifs du Développement durable (ODD), nouveau référentiel de développement du monde, couvrent la période 2016-2030. L'Objectif 8 est de « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* »

Au niveau de l'UEMOA, une politique commune de l'image et de l'audiovisuel a été adoptée en 2004. En outre, une Politique commune de développement culturel au sein de l'espace communautaire a été adoptée par les Chefs d'Etat en octobre 2013.

Au niveau national, les industries culturelles et créatives sont classées dans le PNDES parmi les secteurs porteurs, à travers son axe 3 qui s'intitule "*dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois*". Dans ce référentiel, il est attendu des industries culturelles, l'accroissement de leur part dans le PIB de 2,3 en 2015 à 6% en 2020.

En outre, la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT), prend en compte les industries culturelles et créatives, à travers son axe stratégique 2 : « **Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations** ».

Cette ambition du pays vise à tirer profit du dynamisme de ses acteurs culturels, de son leadership en matière de culture, ainsi que de sa réputation de pays hospitalier pour développer son potentiel culturel et touristique et engranger plus de devises.

Il convient de souligner qu'en dehors du ministère en charge de la culture et du tourisme, plusieurs autres départements ministériels et institutions interviennent dans le périmètre des industries culturelles. Les documents de politiques de ces ministères influencent le développement des ICC. Cependant, force est de constater que ces ministères ne prennent pas en compte les ICC et leurs spécificités dans leurs documents d'orientation.

Au niveau décentralisé, à la suite du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales, chaque collectivité territoriale s'est dotée d'un Plan communal ou régional de développement (PCD ou PRD) qui devra prévoir des actions de promotion de la culture en général et des ICC en particulier. Mieux, certaines communes (Ouagadougou et Ouahigouya) disposent de documents de développement de la culture. La ville de Ouagadougou postule pour être parmi les villes créatives, ce qui va entraîner le développement d'activités diverses relatives aux ICC.

L'atout majeur des ICC en matière d'orientation politique est sans conteste la prise de conscience de leur rôle porteur pour le développement et la croissance. Cette prise de conscience s'est traduite par l'option d'en faire un instrument de dynamisation de l'économie dans le PNDES. En revanche, la non-prise en compte des spécificités des ICC dans les autres politiques sectorielles n'offrent pas un environnement suffisamment porteur pour les ICC.

I.2.2 Cadre institutionnel des ICC

Au niveau national, la coordination de l'action culturelle est assurée par le ministère en charge de la culture. En matière d'ICC, ce ministère est spécifiquement chargé du développement des secteurs d'activités culturelles suivants : patrimoine culturel, arts de la scène et festivités, artisanat d'art, arts plastiques et appliqués, livre, cinéma et audiovisuel, tourisme culturel et musique enregistrée.

La prise en charge des ICC par le ministère en charge de la culture se fait au niveau de ses structures centrales, déconcentrées et rattachées (Etablissements publics de l'Etat (EPE)).

En ce qui concerne ces directions centrales, leurs apports aux ICC peuvent se résumer comme suit :

Tableau n°2 : Direction centrale intervenant dans les ICC

Directions	Attributions en lien avec les ICC
Direction de la promotion des industries culturelles et créatives (DPICC)	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place tout mécanisme pouvant contribuer à l'émergence d'entreprises culturelles dynamiques et compétitives; - proposer des dispositifs facilitant le financement des entreprises culturelles et créatives; - identifier et mettre en œuvre des mécanismes d'incitation à la consommation des produits culturels burkinabè ; - créer les conditions pour renforcer l'exportation et la promotion extérieure des biens et services culturels burkinabè ; - développer l'expertise et la concertation avec les entrepreneurs culturels.
Direction générale des arts (DGA)	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la création et à la diffusion des produits de l'artisanat d'art et des arts plastiques; - Veiller à l'organisation et à la structuration des acteurs des arts plastiques, des arts de la scène et des arts appliqués ; - Renforcer les capacités des acteurs des arts plastiques, des arts de la scène et des arts appliqués ; - Œuvrer à un accès du public aux œuvres d'art.
Direction générale du livre et de la lecture publique (DGLLP)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir au plan national la création littéraire, l'édition et la lecture publique ; - Structurer et professionnaliser les acteurs de l'industrie du livre ;
Direction générale de la Semaine nationale de la culture (DG SNC)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir et valoriser le patrimoine artistique et culturel national ; - Stimuler la création artistique et littéraire ; - Assurer la promotion du patrimoine culturel et des créateurs burkinabè
Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA)	Promouvoir le développement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel à travers les chaînes de la production, de la distribution, de l'exploitation, de la formation et de la promotion

Les structures rattachées en lien direct avec les ICC sont : le Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA), l'Institut supérieur de l'image et du son/ Studio-école (ISIS/SE), le Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA), le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Musée national (MN), la Maison de la Culture de Bobo (MCB), le Centre régional pour les arts

vivants en Afrique (CERAV/Afrique) et le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT).

Treize (13) directions régionales, qui sont les structures déconcentrées du ministère, animent les missions du département dans les régions administratives du pays. Le deuxième niveau de déconcentration est aujourd'hui effectif avec l'opérationnalisation de l'ensemble des directions provinciales.

A ceux-ci cinq (05) EPE sur les neuf (09) que compte le département, contribuent, à travers leurs missions, à l'essor des ICC. Leurs actions portent notamment sur le financement des ICC, la promotion et la diffusion des produits culturels et créatifs, la formation des acteurs et la protection de la propriété littéraire et artistique.

Tableau n°3 : EPE intervenant dans l'essor des ICC

EPE	Filières concernées	Attributions principales
Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA)	Toutes filières	Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ; Promotion de la propriété littéraire et artistique ; Appuis aux initiatives de création et de promotion.
Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA)	Arts de la scène	Promotion des expressions culturelles, Appui à la production et à la diffusion
Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique)	Arts de la scène africains, cinéma et audiovisuel	Appui à l'implémentation de la convention 2005 Renforcement de la coopération culturelle Mise à disposition de données et ressources techniques
Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO)	Cinéma et audiovisuel	Promotion du cinéma africain Développement du marché du cinéma africain Conservation de la mémoire filmique
Fonds de développement culturel et touristique (FDCT)	Toutes filières	Financement des ICC Appui technique aux opérateurs des ICC Développement d'un système d'information sur les ICC
Institut supérieur de l'image et du son/Studio Ecole (ISIS/SE)	Cinéma et audiovisuel	Formation aux métiers du cinéma
Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso (MCB)	Arts de la scène, arts plastiques et appliqués, cinéma et audiovisuel	Diffusion des créations artistiques Formation et soutien à la professionnalisation

Par ailleurs, le domaine des ICC a bénéficié de 2012 à 2015 du soutien du «Programme d'Appui au renforcement des politiques et industries culturelles (ARPIC)»

mis en place par le Gouvernement, en partenariat avec de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ce programme a permis d'appuyer le ministère afin de lui donner la pleine capacité à encadrer, dynamiser et réguler les filières d'industries culturelles, notamment celles du cinéma, de l'audiovisuel, du livre, de la musique et des arts du spectacle. L'existence au sein du ministère en charge de la culture, d'une direction dédiée à la promotion des ICC, marque néanmoins la volonté du Gouvernement de canaliser les actions des intervenants dans le cadre d'une politique publique des ICC.

Outre le ministère en charge de la culture, plusieurs autres départements ministériels interviennent dans le périmètre des ICC, en référence à leurs attributions (*cf. tableau ci-dessous.*)

Tableau n°4 : Autres Ministères et institutions intervenant dans les ICC

INSTITUTIONS MEMBRES	DOMAINE D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LES ICC
Ministère en charge de la communication	Presse écrite et numérique, radio et télédiffusion
Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération régionale	Coopération
Ministère en charge de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et de l'emploi	Emploi, formation professionnelle
Ministère en charge de l'économie et des finances	Impôts, douanes, financement, planification
Ministère en charge de l'administration territoriale	Transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales
Ministère en charge de la fonction publique (agents publics) et du travail	Code du travail et de la sécurité sociale
Ministère en charge de l'économie numérique	Technologies appliquées à la culture et à contenu créatif
Ministère en charge des sports et loisirs	Infrastructures sportives et loisirs
Ministère en charge de l'habitat	Salles de diffusion culturelle
Ministères en charge des enseignements	Education artistique, recherche Valorisation des résultats de recherche
Ministère en charge de l'éducation nationale	Promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs dans le système éducatif
Ministère en charge du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	Exportation, investissements, labellisation, propriété intellectuelle, artisanat, organes consulaires
Présidence du Faso	Promotion des investissements
Premier ministre	Suivi de l'évolution de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et de l'emploi
Assemblée nationale	Examen des projets de lois relatifs entre autres à l'éducation, à la jeunesse, à l'emploi, aux affaires sociales et culturelles

Conseil supérieur de la communication	Régulation des médias
Conseil économique et social	Etudes prospectives sur des questions économiques et sociales ; Evaluation des politiques et développement économique et social

Source : données des ministères membres du secteur

A ces départements ministériels et institutions s'ajoutent d'autres structures telles la Chambre de Commerce et d'Industrie de Ouagadougou et la Chambre des Métiers, qui participent au développement des ICC. Il convient de noter le rôle tout particulier de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso qui soutient activement l'émergence et la consolidation des PME/PMI dont celles des ICC.

A ces structures publiques et privées, il convient d'ajouter les collectivités territoriales qui ont bénéficié, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, d'un transfert des compétences et des ressources dont celles relevant du secteur culturel.

De même, des structures privées et associatives évoluant dans les différentes fonctions de la chaîne des valeurs participent à la promotion des ICC. En vue de faire face aux mutations du secteur et de développer leurs initiatives, les entreprises et les associations culturelles s'orientent de plus en plus vers la mutualisation de leurs ressources et la structuration de leurs interventions. C'est le cas notamment du Carrefour international du théâtre de Ouagadougou (CITO), de la Fédération du CARTEL, de l'Association Siraba, etc.

Le nombre de services en charge des ICC ou soutenant celles-ci est important. Mais les résultats obtenus en termes de structuration et de développement de PME/PMI dans le secteur culturel restent mitigés, du fait du manque de ressources humaines de qualité, de ressources financières, d'équipements adéquats et de marché significatif.

En outre, on observe l'insuffisance de synergie d'actions entre les intervenants, faute d'organisations et de réseaux professionnels structurés dans les filières sur les ICC. On note également, l'insuffisance des mécanismes d'accompagnement des acteurs

Au niveau international, le dispositif institutionnel est globalement favorable au développement des industries culturelles. En effet, les organisations internationales jouent un rôle non négligeable dans le développement des ICC. Les plus importantes qui accompagnent l'action publique au Burkina Faso sont l'UNESCO, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) qui relèvent du système des Nations unies, ainsi que l'Union européenne et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

En Afrique, l'Union africaine (UA) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) sont les principales institutions actives en matière d'ICC. Au niveau ouest-africain, la CEDEAO et l'UEMOA sont les principales actrices de la promotion des ICC en accompagnement des Etats membres.

Cependant, il est à noter que si au niveau international, il existe des institutions spécialisées de promotion de la propriété intellectuelle comme l'OMPI et l'OAPI, il n'existe pas d'organisation internationale spécialisée en matière d'ICC et pouvant offrir les accompagnements spécifiques nécessaires aux artistes et aux entrepreneurs culturels pour le développement de PME/PMI dans le secteur.

I.2.3 Cadre juridique des ICC

L'architecture juridique des ICC au Burkina Faso est relativement étoffée. Elle est constituée de textes spécifiques et généraux de natures variées, de sources nationale et internationale.

Les textes internationaux sont constitués d'accords et de conventions qui protègent les artistes et leurs œuvres ainsi que le patrimoine culturel et la diversité culturelle, promeuvent la libre circulation et la consommation des produits culturels, etc. Il s'agit notamment de la Convention de Berne³ pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; de la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction⁴ non autorisée de leurs phonogrammes; de l'Accord de Florence qui supprime les droits de douane sur l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel ; des Traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur.

Au niveau national, plusieurs textes juridiques relatifs aux ICC sont en vigueur. Les textes spécifiques portent notamment sur le dépôt légal⁵, la protection de la propriété littéraire et artistique⁶, le code de la publicité⁷, la protection du patrimoine culturel⁸, l'exportation des biens culturels, les réglementations de l'exercice des métiers culturels, la perception de la rémunération pour copie privée, de la reprographie des œuvres fixées sur support graphique ou analogue, etc.

Le Gouvernement a adopté en mars 2013 un décret portant statut de l'artiste⁹ qui définit le régime social et fiscal applicable aux artistes professionnels. Dans le cadre de l'application de ce décret, il a été mis en place en mai 2017 un organe consultatif dénommé Commission Nationale des Arts (CNA) dont la mission principale est de proposer des mesures propres à améliorer l'emploi culturel, les politiques de formation et de promotion des arts, de la culture et des artistes

En mars 2017, une avancée majeure en matière de promotion des ICC, particulièrement dans le domaine des arts plastiques, a été faite avec l'adoption de la

³ 09 septembre 1886 complété par la convention de Paris du 24 juillet 1971

⁴ 29 Oct 1971 ? Genève

⁵ la loi N°042-96/ADP du 08 novembre 1996 portant institution du dépôt légal au Burkina Faso

⁶ la loi N°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique

⁷ la loi N°025-2001/AN du 25 octobre 2001 portant code de la publicité au Burkina Faso

⁸ la loi N 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso

⁹ Décret N°2013-169/PRES/PM/MCT/MEF/MFPTSSS du 25/03/2013/AN

loi dite « 1% artistique »¹⁰. Cette loi oblige à consacrer un pour cent (1%) du coût global prévisionnel des travaux de construction, d'extension ou de réhabilitation des bâtiments publics ou devant recevoir du public, à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords. Les conditions de participation à la demande de décoration des édifices publics devront permettre d'avoir plus d'entreprises culturelles légalement constituées et travaillant selon les normes définies par les lois et réglementations sociales, fiscales et professionnelles. La loi dite un pour cent « (1%) artistique » est aussi un gage pour créer une saine émulation au sein du monde des arts plastiques et appliqués. Ce mécanisme de commande publique permettra à terme de développer un marché local pour l'art contemporain.

Du fait de l'insuffisance de normes spécifiques, certains textes juridiques et déclarations de portée générale affectent le secteur des ICC. Il s'agit principalement de l'Acte uniforme sur le droit commercial général et les sociétés commerciales et les codes régissant le travail, la sécurité sociale, les impôts, l'enregistrement et le timbre, les investissements et la publicité.

En dépit de l'existence de textes spécifiques ou d'ordre général encadrant les ICC, l'essor du secteur reste entravé, d'une part, par l'insuffisance et/ou l'inadéquation des textes, et d'autre part, par la non-application effective de ceux-ci qui demeurent, du reste, peu connus des personnes concernées.

L'émergence et la viabilité des ICC étant fortement liées à l'attractivité de l'environnement des affaires culturelles et aux facilités offertes par les textes qui régulent l'économie nationale, la non-prise en compte de la spécificité des produits culturels dans ces textes n'est pas de nature à favoriser l'entrepreneuriat et l'exercice des affaires dans le monde culturel.

Par ailleurs, l'absence d'un cadre d'orientation fédérateur des actions de promotion des ICC a conduit à des interventions tous azimuts sans cohérence ni synergie, faute de consensus sur les besoins prioritaires du secteur.

I.3 ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEURS DES ICC

On entend par chaîne de valeurs l'ensemble des étapes qui déterminent la capacité d'une entreprise à créer de la valeur ajoutée dans le processus de production¹¹. La chaîne de production est l'ensemble des maillons concourant au développement d'un produit : de sa création et de sa conception jusqu'à sa distribution, sa commercialisation et sa consommation.

La présente analyse de la chaîne des valeurs ou chaîne de production des ICC s'appuie sur l'*Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso* en 2012 (qui indique l'existence de l'ensemble

¹⁰ Loi N°037-2017/AN du 23/05/2017

¹¹ In Guide pour la créativité « Politiques pour la créativité : Guide pour le développement des ICC »

des maillons dans toutes les filières) ainsi que les données complémentaires collectées.

Pour cerner la réalité de la chaîne des valeurs ou chaîne de production des ICC, un regroupement des champs en cinq points a été nécessaire. Il s'agit : (i) des arts de la scène et festivités; (ii) de l'audiovisuel; (iii) du livre et de la presse écrite et numérique ; (iv) de l'artisanat d'art, des arts plastiques et appliqués ; (v) du patrimoine et du tourisme culturel.

I.3.1 Arts de la scène et festivités

On entend par chaîne de valeurs l'ensemble des étapes qui déterminent la capacité d'une entreprise à créer de la valeur ajoutée dans le processus de production¹². La chaîne de production est l'ensemble des maillons concourant au développement d'un produit : de sa création et de sa conception jusqu'à sa distribution, sa commercialisation et sa consommation.

La présente analyse de la chaîne des valeurs ou chaîne de production des ICC s'appuie sur l'*Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso en 2012* (qui indique l'existence de l'ensemble des maillons dans toutes les filières) ainsi que les données complémentaires collectées.

Pour cerner la réalité de la chaîne des valeurs ou chaîne de production des ICC, un regroupement des champs en cinq points a été nécessaire. Il s'agit : (i) des arts de la scène et festivités; (ii) de l'audiovisuel; (iii) du livre et de la presse écrite et numérique ; (iv) de l'artisanat d'art, des arts plastiques et appliqués ; (v) les technologies à contenus culturels ou créatifs (jeux vidéo, TIC, numérique).

I.3.2 Arts de la scène et festivités

Les Arts de la scène ou Arts du spectacle ou encore Arts vivants comprennent toutes les activités relevant du spectacle vivant (danse, musique, théâtre et arts apparentés comme le conte, les spectacles de marionnettes, d'humour, etc.). Il s'agit de spectacles exécutés par des personnes physiques devant un public.

La filière arts de la scène et festivités présente une chaîne des valeurs complète comportant plusieurs dizaines de métiers. Elle est animée par des acteurs qui sont majoritairement des amateurs et se subdivisent en deux segments : (i) un segment traditionnel composé essentiellement d'artistes musiciens et de danseurs présents dans toutes les villes et villages du Burkina Faso et (ii) un segment dit moderne prenant en compte la danse contemporaine, la musique dite moderne, le théâtre et les arts théâtralisés. Les acteurs des arts de la scène sont indéniablement les plus nombreux du champ culturel.

¹² In Guide pour la créativité « Politiques pour la créativité : Guide pour le développement des ICC »

L'étude sur la cartographie nationale des organisations professionnelles des filières livre, cinéma et audiovisuel, musique et arts de la scène, réalisée en 2015 par le Programme ARPIC a pu dénombrer 1050 entreprises dans la sous filière arts de la scène, dont 539 dans le domaine de la danse, 505 dans la musique live, 168 dans le théâtre, 20 dans le conte, 39 dans l'humour, 21 dans les marionnettes, 16 en son et lumière, 20 en slam et 12 en scénographie.

Toutes les fonctions de la chaîne de valeur y sont représentées, à savoir : la formation, la création, la production, la mise en marché (diffusion/distribution/vente), et l'appui-conseil.

Les métiers rencontrés sont pour la plupart à consolider en raison de leur faible niveau d'organisation, de structuration ou de professionnalisation.

La politique culturelle volontariste de l'Etat conjuguée au dynamisme des acteurs privés ont facilité l'émergence de structures fortes comme le Carrefour International de Théâtre de Ouagadougou (CITO), l'Atelier Théâtre Burkinabè (ATB), la Fédération du CARTEL, l'Espace Culturel Gambidi (ECG), et l'Association Siraba pour le théâtre ; le Centre de développement chorégraphique (CDC) et l'Ecole de danse Irène Tassebédou (EDIT) pour la danse, l'Association Umané Culture, l'Association Jazz à Ouaga et des centres culturels privés dédiés à la musique, les nuits atypique de Koudougou ; le Festival des masques (FESTIMA), Association Fitini show etc.

Les arts de la scène sont le domaine où on enregistre le plus grand nombre de manifestations culturelles (182 manifestations culturelles et festivals par an)¹³, ce qui témoigne du reste du dynamisme de cette filière. Les opérateurs culturels privés, promoteurs de manifestations culturelles, jouent un rôle clé dans l'animation de la vie culturelle. Les principales initiatives sont des manifestations de :

- Théâtre et arts apparentés : Recréatrices, FITMO, Festival Yeleen, etc.,
- Musique : NAK, Jazz à Ouaga, Kundé, Waga Hip hop, FESCO, etc. ;
- Danse : Dialogues du corps, FIDO, Festival Wedbindé, etc.

Les arts de la scène comportent d'importants atouts qui peuvent permettre leur essor rapide. Celles-ci concernent :

- l'intérêt grandissant du public, notamment la frange jeune pour les arts chorégraphiques ;
- l'existence de structures de formation des créateurs. En effet, depuis quelques années, des structures de formation aident à la formation d'acteurs dans les différents domaines des arts du spectacle (CDC, EDIT, CFRAV, l'INAFAC, ATB, CITO, etc.) ;
- l'existence de mécanismes publics et internationaux de soutien à la création. On dénombre dans la filière diverses initiatives publiques et de partenaires internationaux soutenant les acteurs de la filière pour structurer et développer des projets ;

¹³ Guide des festivals et manifestations culturelles du Burkina Faso 3^{ème} édition année 2016 /MCAT

- la structuration des acteurs à travers la mise en place d'une fédération regroupant les organisations de la filière dénommée Fédération Nationale des Professionnels des Arts de la Scène (FN Pro-Scène) ;
- l'émergence de structures de production relativement structurées qui participent de la promotion de cette filière.

La musique est une composante importante des arts de la scène. Nous en avons deux sous composantes. Il s'agit de la musique live (produite sur scène) et de la musique enregistrée. La musique enregistrée comme son nom l'indique est sur supports phonographiques (les cassettes, les CD audio ou vidéo) ou numériques (portables, MP3, baladeurs, etc.). Les fonctions essentielles de la chaîne de valeur de la «Musique enregistrée» connaissent la présence d'opérateurs. Cette chaîne est essentiellement composée par les métiers de création, de production, de diffusion/distribution et de consommation.

Les acteurs des différents maillons de la chaîne des valeurs sont organisés en associations ou en entreprises regroupées, en 2015, dans une fédération dénommée Union Nationale des Acteurs de la Musique Enregistrée. Ses principales organisations, selon la chaîne de valeur, se présente comme suit :

- les créateurs : Syndicat national des artistes musiciens, Association des jeunes musiciens du Burkina, Association des musiciens professionnels du Faso, syndicat national des artistes musiciens et assimilés du Burkina Faso ;
- les producteurs/éditeurs : Association des producteurs, distributeurs et éditeurs de musiques (APRODEM), Association des managers professionnels de musique ;
- les distributeurs/diffuseurs : Association des commerçants et vendeurs de cassettes et CD du Kadiogo (ASCOVECA).

Le rapport de l'étude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso en 2012 indique que 45% des emplois de cette sous composante seraient occupés par les créateurs dont on sait qu'ils assument aussi les fonctions de producteurs et parfois de distributeurs.

La musique enregistrée, sous composante de la musique est un domaine important des industries culturelles.

Cependant, la filière art de la scène et notamment la musique enregistrée rencontre d'énormes difficultés qui freinent son développement :

- le **faible niveau de structuration et de professionnalisation** des sous filières et métiers. Malgré les efforts consentis dans la structuration des acteurs, ces dernières années, les organisations professionnelles demeurent dans l'ensemble faibles et ont bien du mal à être une force de proposition pour influencer positivement l'action publique. Bien qu'il existe une certaine expertise dans la filière, on observe que tous les métiers ont besoin d'une action vigoureuse de renforcement de capacités, de compétence et d'accompagnement technique pour évoluer positivement.

- **la prédominance de l'association comme forme d'organisation** exceptée les entreprises de production et de diffusion de spectacles de musique (Seydoni Production S.A ; Biz'art Production etc.). A titre illustratif, la filière « Arts du spectacle » est dominée par les associations (66,7%) avec un faible nombre d'entreprises de petite taille (17,1%). Cette situation maintient la filière dans un état de dépendance importante vis-à-vis des bailleurs de fonds et d'une économie quasiment informelle et rend aléatoire l'accès au financement bancaire.
- **l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements** de création/production et de distribution/diffusion sont une caractéristique générale de la filière. Cette situation réduit les chances de développement d'un marché organisé et attractif pour les entrepreneurs culturels, notamment les organisateurs de spectacles et les tourneurs ;
- **l'absence d'un environnement technique de qualité de production.** En effet, les métiers techniques sont animés par une poignée d'ingénieurs de son et de lumière, de régisseurs, de maquilleurs, de scénographes professionnels ;
- le faible niveau général des maillons de la chaîne. La plupart des acteurs ont embrassé les métiers sans formation initiale ; ce qui limite forcément leurs performances, notamment dans les métiers techniques et de gestion. Il en résulte des produits de faible qualité que s'efforcent de promouvoir des opérateurs volontaristes mais généralement peu professionnels;
- **la piraterie** qui demeure la gangrène sous régionale à soigner pour sécuriser davantage les artistes et les entrepreneurs culturels. Celle-ci est favorisée par le coût élevé des produits en partie imputable à la taxation. Toute chose qui rend les produits musicaux piratés plus accessibles aux populations ;
- **enfin, le faible niveau d'appui technique et financier** demeure un handicap majeur pour le développement des industries culturelles.

I.3.3 L'audiovisuel

En se référant au rapport de l'étude sur les impacts sociaux et économiques de la culture... au Burkina Faso, il apparaît que la filière «Cinéma, l'audiovisuel et numérique» représente 14% de la part contributive de la Culture au PIB et occupe la deuxième place, après la filière « Art plastique, appliqué et artisanat d'art » (29%) et avant celle de la « musique enregistrée » (12%).

Aux termes de la loi n°047-2004/AN portant loi d'orientation du cinéma et de l'audiovisuel, on entend par cinéma et audiovisuel, l'ensemble des procédés et procédures concourant à la production, à la distribution, à l'exploitation et à la diffusion d'une œuvre cinématographique et vidéographique.

Le cinéma et l'audiovisuel confèrent au Burkina Faso un certain rayonnement régional, voire international. C'est une filière sensible pour le pays dont le développement s'est appuyé sur l'évolution rapide du paysage médiatique et sur la volonté inébranlable des acteurs publics et privés de promouvoir le 7ème art.

Le processus de réalisation d'un film mobilise au moins une trentaine de métiers.

Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel prennent en compte plusieurs acteurs dont le tableau ci-dessous donne un bref aperçu.

Tableau 4: Métiers du cinéma

Métiers	Nombre
Scénaristes	20
Producteurs	130
Réalisateurs	113
Comédiens	52
Scriptes	5
Techniciens de l'image et du son	49
Techniciens de plateau	20
Monteurs	20
Critiques	5
Administrateurs	32
TOTAL	325

Source : Recensement des structures, du matériel et des membres de l'UNCB 2013

La chaîne des valeurs de la filière Cinéma et audiovisuel est quasiment complète au Burkina Faso même si un certain nombre de maillons demeurent faibles.

D'après l'étude d'impacts de la culture sur le développement socioéconomique, les quatre (04) principaux métiers concentrant le maximum d'acteurs sont par ordre: les métiers de la distribution/diffusion, de la promotion, de la production et de la création.

En ce qui concerne le cinéma, on observe que la filière est essentiellement organisée en entreprise de type TPE à PME. A la date du 04 Août 2017, on dénombrait environ cent dix (110) structures de production dûment constituées dont le statut le plus répandu est la SARL (source la DGCA). Nombre de ces entreprises qui sont pour la plupart des maisons de production sont portées par des réalisateurs et non des producteurs et sont de type unipersonnel. Les cinéastes ont-ils tant de mal à s'associer ? Toujours est-il que cet émiettement contribue à maintenir une multitude de structures le plus souvent économiquement fragiles faute de surface financière, de capacités de gestion de la production, de doublage et de postproduction suffisants.

Résultat, les produits mis sur le marché demeurent globalement faibles en quantité et en qualité. D'après les statistiques de l'administration du cinéma, de 1991 à 2014, près de 485 films ont été produits, soit une moyenne de 20 films par an. Néanmoins, portés par la renommée des réalisateurs et comédiens locaux, les films « made in Burkina » ont la préférence nette des cinéphiles burkinabè et africains, ce qui est une bonne opportunité pour les producteurs. Par ailleurs, l'émergence de jeunes techniciens et les possibilités de production à bas coût offrent également des marges de progression à cet art surtout si les segments du marché comme celui des enfants qui jusque-là bénéficient très peu des égards des cinéastes burkinabè font l'objet d'attention.

Quant à l'audiovisuel, les statistiques du Conseil supérieur de la communication sont révélateurs de sa forte évolution. De 52 radios en 1999 et 76 radios en 2006, le Burkina Faso en comptait 144 en 2014 provenant essentiellement de l'évolution du nombre des radios associatives et communautaires, des radios confessionnelles et des radios commerciales. Le nombre de chaînes de télévision est passé de 3 en 1999 à 6 en 2006 et à 18 en 2014 avec l'émergence de nouvelles chaînes majoritairement commerciales ou confessionnelles.

La vidéographie a connu une forte croissance et a investi les quartiers et villages du Burkina Faso. Elle constitue certainement le réseau le plus dense de diffusion des produits audiovisuels avec plus de 800 vidéoclubs sur l'ensemble du territoire¹⁴. On constate cependant que les vidéoclubs ne respectent pas la réglementation. Ils sont mis en place dans des conditions très insalubres et proposent parfois à la jeunesse des films qui défient la décence et la morale. Les produits qui y sont projetés sont le plus souvent issus de la piraterie. Ils constituent de ce fait une véritable concurrence déloyale pour les salles de cinéma classique même si la tendance actuelle est plus orientée vers la diffusion des matchs de football.

I.3.4 Livre et presse écrite

Le livre, selon la définition de l'UNESCO, « est une publication non périodique imprimée comprenant au moins 49 pages (pages de couverture non comprises), éditée dans le pays et offerte au public,....»¹⁵. Cette définition du format classique du livre « papier » doit prendre en compte les mutations technologiques en cours avec l'avènement du livre numérique».

La filière « livre et presse » regroupe, outre les éditeurs de la presse d'information générale et/ou spécialisée, les auteurs, les bibliothécaires, les éditeurs, les imprimeurs, les librairies/papeteries et la myriade de petits entrepreneurs du secteur informel.

La filière est dominée par des entreprises de type SARL et entreprise individuelle. Les entreprises dominantes sont les imprimeries, les librairies et les maisons d'édition, presque toutes concentrées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

La dimension presse écrite n'est pas traitée dans cette étude car elle est régie par des cadres institutionnel et juridique très spécifiques.

Au Burkina Faso, l'industrie du livre n'est pas encore portée par des maisons d'édition fortes. Elles ont en général une faible surface financière ce qui ne leur permet pas d'accompagner les auteurs porteurs de manuscrits, obligeant ainsi beaucoup d'entre eux à publier à compte d'auteur, ce qui limite la production littéraire. Les maisons d'édition les plus connues sont : les Editions Presses universitaires, les Editions scientifiques, les Editions l'Harmattan, Burkina Livres, Faso Livres, les Editions Faso

¹⁴ Etude BERCOF 2005

¹⁵ Annuaire statistique de l'UNESCO, 1997

service, les Editions Découvertes du Burkina et les Editions Sankofa. Elles sont toutes concentrées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

La Stratégie nationale de développement du Livre indique qu'il existe au Burkina Faso plus d'une soixantaine d'imprimeries et que le réseau de distribution des ouvrages est dominé par l'informel avec les librairies très informelles dites "par terre". Les produits générés par la filière sont : les livres scolaires et didactiques, les livres d'auteurs ou de loisirs (usagers), les livres à caractère scientifique, culturel ou de recherche.

La filière livre et presse bénéficie d'une importante demande portée par les commandes de livres scolaires réalisées chaque année par l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation et de formation. Comme dans les autres filières, la chaîne des valeurs est complète. Cependant, elle connaît aussi des difficultés du fait de sa faible structuration et de la faiblesse de certains maillons.

S'agissant de la lecture publique, il convient de préciser qu'au niveau du Ministère en charge de la culture, la Direction générale du livre et de la lecture publique gère un réseau de lecture publique composé de 34 centres de lecture et d'animation culturelle ainsi que la Bibliothèque Nationale. L'existence d'un réseau de bibliothèques publiques offre un cadre de valorisation des produits de la filière. Ce réseau reste cependant très limité et souffre de la désaffectation des salles de lecture du fait du développement fulgurant des multimédias et du numérique.

Les acteurs de la filière ont mis en place des organisations professionnelles comme l'Association des éditeurs du Faso (ASSEDIF), la Société des éditeurs de presses (SEP), l'Association des éditeurs et publicitaires de journaux en langues nationales (AEPJLN), la Société des auteurs, des gens de l'écrit et des savoirs (SAGES). La structure faîtière regroupant toutes les catégories d'acteurs de la filière est le Groupe des réseaux associatifs des acteurs du livre (GRAAL).

L'adoption de Stratégie nationale de développement du livre (SNDL) dynamisera la filière qui souffre déjà de la faible culture de lecture, de la piraterie, du non-respect du copyright et de l'Accord de Florence ainsi que du faible niveau de formation et d'alphabétisation des populations qui réduisent le marché potentiel de lecteurs.

I.3.5 Arts visuels et artisanats

Les arts visuels et artisanats ainsi que l'artisanat d'art allient le sublime et l'utilité et comprennent la peinture, la sculpture, la photographie, les arts du textile, la ferronnerie, la vannerie, la poterie, la maroquinerie, le batik, etc. l'art visuel et l'artisanat d'art occupent au sein de l'économie une place prépondérante. Selon l'étude d'impacts de la culture, l'artisanat d'art représente 68,27% de la valeur ajoutée totale créée par le secteur culturel. Elle vise le marché extérieur et est souvent le reflet du patrimoine culturel des 60 ethnies du pays.

Considérée à l'origine comme activité locale d'appoint, l'artisanat (tissage, poterie, forge, sculpture, fonderie) va, à la faveur des mutations socio-économiques, se révéler

aux communautés de base comme une source d'emplois et de revenus, un atout déterminant dans le processus de modernisation des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, la maîtrise de l'eau; et un facteur de l'élargissement des marchés national et extérieur.

Les métiers de l'artisanat, qu'ils aient trait au travail du batik, de la broderie, de la vannerie, de la poterie, du cuir, du bois, du bronze et du granit sont autant de références du savoir-faire des artistes et artisans burkinabé. L'objet fabriqué doit servir dans la vie quotidienne. Il exprime et satisfait des besoins matériels et spirituels. On y retrouve, au niveau des expressions artistiques, non seulement les parures, l'art vestimentaire, les textiles, les masques, les statuettes, la poterie mais aussi des savoir-faire, comme l'architecture et l'artisanat, qui se transmettent de génération en génération par la tradition orale et rite et initiation. A chaque groupe ethnique correspondent des expressions artistiques spécifiques.

De nombreux artistes produisent des œuvres artistiques de toutes natures dans les domaines de la peinture, la sculpture sur bois, le batik, le bronze.

Aujourd'hui, des centres tels que le Centre national d'artisanat d'art, le Village artisanal de Ouagadougou, Hangar 11, le centre de l'Association nationale des artistes professionnels des arts plastiques, le Centre Lukaré, la Villa Yiri Suma, entre autres, présentent les œuvres de toutes natures réalisées par des artistes formés au Burkina Faso et à l'étranger .

Les acteurs de la filière que sont, entre autres, les plasticiens, les artisans, les exposants, les galeristes, les collectionneurs et les antiquaires constituent les maillons de la chaîne. Ils sont organisés en plusieurs associations comme l'Association nationale des artistes professionnels des arts plastiques (ANAPAP), la Fédération nationale des artisans du Burkina Faso (FENABF), l'association des artistes plasticiennes du Burkina, l'Association des amis des arts.... Ces associations se sont structurées en 2014 en une faitière dénommée Fédération de la filière des arts plastiques et appliqués (FEFAPA).

La chaîne des valeurs de la filière des arts visuels et de l'artisanat paraît complète. Toutes les fonctions s'y retrouvent, allant de la création à la consommation en passant par la mise en marché. Toutefois, plusieurs maillons sont dominés par des amateurs.

L'activité de mise en marché arrive en seconde position après celle de la création. A l'image des autres filières, la fonction de production est faible. En fait, les opérateurs sont les producteurs de leurs propres créations.

Les produits des arts plastiques et de l'artisanat englobent des pièces et des articles de nature diverse. Les principaux produits répertoriés sont les tableaux de peintres, le batik, les sculptures (sur bois, sur granite), les bronzes, la poterie, le cuir, les bijoux, les parures et ornements, la vannerie et les tissages, la sérigraphie, le design, la calligraphie, etc. Les produits de l'artisanat burkinabè seraient appréciés pour leur originalité et pour leur qualité.

Certains de ces produits sont le résultat de savoir-faire capitalisés au sein des communautés (exemple : poterie de Tcheriba, vannerie de Banfora, etc.), conférant ainsi une qualité et une originalité aux produits et en fait des produits très compétitifs notamment auprès de la clientèle expatriée.

Le souci permanent de l'Etat pour le développement de la filière s'est traduit par la création de cadres organisés de promotion et de commercialisation des produits artisanaux, tels le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Village artisanal de Ouagadougou (VAO) qui constituent des références au niveau sous régional et africain, le Grand prix national des arts et des lettres de la Semaine nationale de la culture, les compétitions des Grands prix nationaux institués depuis 1997, le Symposium de sculpture sur granit de Laongo (11ème édition en 2016), les Rencontres internationales de peinture de Ouagadougou (RIPO),

On note de même, l'émergence dans les principaux centres urbains de créateurs installés en ateliers, à domicile ou dans des espaces de production et de vente. Outre l'Etat, les collectivités, les institutions et les sociétés privées participent à la promotion des œuvres d'arts plastiques pour l'embellissement des bâtiments et espaces publics avec des monuments et des œuvres d'art.

La volonté de l'Etat s'est matérialisée par la décision prise par le gouvernement en Conseil des ministres du 7 novembre 2012 de mettre en place un mécanisme de la commande publique d'œuvres d'art pour la décoration des édifices publiques. Cela a permis d'acquérir 180 œuvres d'art en 2015 à hauteur de 106 millions de FCFA et d'adopter en 2017 la loi dite de 1%. En dépit de ses potentialités, le développement de la filière est freiné par :

- **l'insuffisance de capacités matérielles et techniques de production** pour satisfaire la demande grandissante ;
- **l'insuffisance de capacités matérielles de commercialisation** pour conquérir les marchés ;
- **la faible organisation des acteurs** qui impacte sur leurs capacités d'action pour répondre aux besoins de développement de la filière ;
- **le faible niveau technique des acteurs** et opérateurs qui handicapent les actions d'offensives de conquête des marchés.

1.3.6 le design et les services créatifs

Les arts appliqués encore appelés design et services créatifs couvrent toutes les activités des designers qui réfléchissent et travaillent la forme et la fonction de tout ce qui entoure l'individu. La filière des arts appliqués regroupe plusieurs disciplines ou sous composantes. On peut retenir entre autres le mobilier, l'architecture, la maroquinerie, l'édition, le textile (batik, bogolan), l'habillement et la mode, la fonderie, la cuisine, la coiffure, la communication et la publicité, le design graphique.

Les acteurs de la filière que sont entre autres les designers, les exposants, les galeristes constituent les maillons de la chaîne. Ils sont organisés en plusieurs associations dans leurs différentes corporations que sont notamment l'association des couturiers et stylistes, l'ordre des architectes, les associations des tisseuses, les publicitaires associées, l'association des coiffeuses.

La promotion des œuvres d'art appliqués incombent à l'Etat et aux acteurs privés. Elle se fait à travers les nombreux événements et cadres de promotion créés par l'Etat ou le privé et qui sont entre autres :

- le Grand Prix National des Arts et des Lettres de la Semaine Nationale de la Culture,
- les Grands Prix Nationaux institués depuis 1997 (GPN art vestimentaire, coiffure),
- le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO),

La formation est assurée dans des structures publiques comme l'INAFAC, le CNAA et dans les espaces privés comme le centre OLORUN, hangar 11, l'Association Nationale des Professionnels des Arts Plastiques (ANAPAP), la Cité des Arts, le Centre Lukaré, la Villa Yiri Suma, etc. Des œuvres de toutes natures y sont réalisées.

Les produits issus du design et des services créatifs sont capables de générer des revenus importants pour les acteurs et l'économie du pays.

Toutefois, le coût élevé des œuvres et la faiblesse du pouvoir d'achat des populations limite la consommation interne obligeant les artistes à compter sur les touristes ou à s'orienter vers le marché extérieur. Aussi, le coût élevé du transport et des espaces d'exposition ainsi que le poids des œuvres limitent la promotion extérieure. En outre, les acteurs sont confrontés à plusieurs difficultés dont la faible organisation des acteurs, l'insuffisance d'une offre de formation initiale et continue, l'insuffisance de cadres d'expression, la concurrence avec les produits importés.

I.4 ANALYSE DE LA CONSOMMATION

I.4.1 Les déterminants de la consommation

I.4.1.1 Principaux canaux d'accès à la production nationale

Ces dernières décennies l'on a assisté à une forte croissance du réseau médiatique du Burkina Faso: (radio, télé, presse écrite), toute chose qui contribue à améliorer l'accès des populations aux œuvres culturelles et artistiques nationales. Ces canaux de diffusion ont permis de promouvoir la création culturelle et artistique en permettant aux artistes et aux producteurs de faire connaître leurs œuvres auprès du grand public.

Toutefois, les différentes filières du secteur de la culture ne bénéficient pas toutes de la même manière du boom médiatique.

La production d'œuvres musicale et cinématographique demeure de loin la grande bénéficiaire de l'expansion des chaînes de radios et de télévision sur le territoire national.

Par ailleurs, il convient de noter que certaines stations de radios et de télévision sont accusées par les acteurs culturels de faire la part belle aux productions étrangères, au détriment de la production nationale. Il existe une réglementation sur quotas de diffusion de la musique nationale sur les médias (45% de musique burkinabè). Cependant, le respect de cette règle ne semble pas totalement assuré.

Dans le domaine du patrimoine culturel et des arts de la scène, l'accès à la production nationale est facilité par un certain nombre d'initiatives (festival, expositions muséales, organisation de journées promotionnelle, etc.) de la part de l'Administration publique mais surtout des acteurs du privé.

Dans le même ordre d'idée, les expositions muséales et les nombreuses initiatives de protection, promotion et de valorisation du patrimoine et des arts de la part de certaines associations à but non lucratif (FESTIMA, expositions sur le patrimoine culturel des communautés, etc.) ont vocation à rendre accessible la production nationale des œuvres culturelles et artistiques à un plus grand nombre de burkinabè. L'accès à la production nationale de la filière des arts plastiques et appliqués reste très faible dans l'ensemble au BF. L'étude sur les Indicateurs UNESCO de la culture sur le développement (IUCD) réalisée en 2014 a révélé que les ménages consacrent 0,62% de leur budget à la consommation de biens et services culturels¹⁶.

I.4.1.2 Pouvoir d'achat des populations

Le pouvoir d'achat des ménages a un impact non négligeable sur la consommation et l'accès aux produits culturels. Cependant, les dépenses culturelles des ménages sont généralement réparties entre les produits imprimés (livres, journaux, revues périodiques et produits des arts graphiques), pour la fréquentation de spectacles et manifestations culturelles (cinéma, théâtre, concert, musée, galeries, photographie, musique, et autres, activités amateur etc.).

Malgré la faiblesse du pouvoir d'achat des populations (Taux de pauvreté établi à environ 40,1% en 2016) l'accès à la musique, aux films, aux livres, a considérablement évolué ces dernières années. On peut affirmer que les forces de la demande des produits des ICC sont sans conteste l'existence d'une forte demande solvable potentielle pour chaque produit. L'engouement des burkinabè pour certains types de produits comme le cinéma et la musique dont l'aura est de plus en plus grandissante en dehors des frontières, voire au-delà du continent est. En revanche, certains produits tels que les arts plastiques sont essentiellement tournés vers l'exportation.

¹⁶ Etude réalisée en 2013-2014 par l'UNESCO et l'INSD sur les Indicateurs UNESCO de la culture sur le développement.

I.4.1.3 Aspect socio-éducatif

A côté des facteurs économiques, les facteurs sociaux sont également déterminants pour la consommation des biens et services culturels. L'absence d'une éducation artistique et culturelle massive du public révélée par l'étude IUCD engendre une perception négative des créateurs aux yeux du grand public. La faiblesse de l'éducation artistique et culturelle prive la culture de ressources humaines potentiellement acquises à sa cause et réduit ainsi le potentiel de créateurs, de professionnels et de consommateurs.

En cela, l'entame de la mise en œuvre de la stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè est en motif d'espoir.

I.4.2 Analyse de la consommation

I.4.2.1 Audiovisuel

La consommation de produits audiovisuels passe par l'achat de places de cinéma¹⁷, de DVD, la fréquentation des nombreux vidéo clubs qui se multiplient sur tout le territoire et, dans une moindre mesure, par la consommation sur les plateformes en ligne qui va en croissant.

En l'absence d'étude statistique, il est impossible d'estimer le budget moyen consacré par ménage à la consommation des produits audiovisuels burkinabè. La consommation licite des produits nationaux est faible. Cela est dû à l'absence de réseaux de distribution, à la prééminence des produits importés et à l'absence de mesures d'incitation à la consommation de produits.

Cependant le public est demandeur des productions nationales (cf. tableau1), vu les grandes affluences lors des projections dans les salles de cinéma. L'engouement du public va également aux séries télévisées locales.

La diffusion des œuvres des cinéastes burkinabè par les chaînes de télévision africaines et européennes constitue des performances remarquables à noter et produit des effets importants tant sur le plan économique que sur celui du rayonnement international de notre culture.

¹⁷ Le prix des places varie entre 500FCFA et 1500FCFA

Tableau 5 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de séances de projection	185	189	241	238	80	308	201	449
Nombre de régions concernées	13	13	6	13	11	9	9	10
Nombre de participants	87 177	54 570	144 000	129 325	40 000	114321	89 656	169062

Source : Rapport du cinéma numérique ambulancier (CNA)

I.4.2.2 La musique numérique

La musique numérique est de nos jours en essor avec l'avènement de la téléphonie. Avec trois opérateurs t-coms, le Burkina compte en 2017 6 à 7 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles. Sachant que la fonction d'écoute musicale fait partie des principaux critères dans le choix d'un téléphone portable, on entrevoit son impact potentiel sur la consommation musicale. Au nombre des personnes physiques ou morales exploitant les œuvres du répertoire du BBDA, figurent les exploitants de sonneries de téléphone. Pour ce qui concerne la vente en ligne, 3 à 5 % de la population burkinabè a accès à internet mais les chiffres concernant l'usage pour la consommation musicale ne sont pas disponibles.

Si les artistes utilisent de plus en plus le numérique comme outil de promotion, il ne s'agit encore que d'un faible espace de vente. Les opportunités pour une exploitation de cet outil existent néanmoins car certains distributeurs de musique et de vidéo au format numérique sont intéressés par les productions africaines. Les artistes perçoivent des recettes au titre des droits de la propriété intellectuelle.

I.4.2.3 Arts plastique, appliqué et artisanat d'art

Le marché des produits de cette filière est principalement national. En effet 90% des opérateurs le réalisent sur place ; 2% couvrent d'autres régions de ce marché national tandis qu'il n'y a que 8% des grands opérateurs qui exportent des produits de l'artisanat burkinabè. Cette situation s'explique par le fait que les composantes importantes par exemple l'art capillaire ou les couturiers, la poterie, la vannerie sont exclusivement ou essentiellement orientées sur le marché national. Par contre, le marché des produits des arts plastiques tels que les produits du bronze, les statuettes et figurines sur bois, les tableaux et batiks, les colliers, bracelets est essentiellement extérieur.

Le marché européen est le plus important et un des grands sponsors de ces produits sur le marché international est « Artisans du Monde », ONG française, qui offre dans ses galeries européennes, des produits de l'artisanat burkinabè. Il existe aussi sur place des grands opérateurs à l'exportation des produits de l'artisanat burkinabè. En outre, le boom immobilier offre un autre champ potentiel de demande pour les produits de la filière.

Les forces de la demande des produits des ICC sont sans conteste l'existence d'une forte demande solvable potentielle pour chaque produit, l'engouement des burkinabè pour certains types de produits comme le cinéma. A cela il faut ajouter l'aura de plus en plus grandissante que le cinéma et la musique sont en train de prendre en dehors des frontières, voire au-delà du continent. En revanche certains produits tels que les arts plastiques sont essentiellement tournés vers l'exportation et n'ont qu'un faible marché au plan national.

Toutefois, la forte demande potentielle des produits des ICC peine à se traduire en termes de consommation du fait d'une part de la faiblesse du pouvoir d'achat qui fait que même si la demande existe elle ne peut être traduite en acte d'achat, et, d'autre part, la faiblesse, voire l'absence des circuits de distributions qui ne permettent pas un accès permanent aux produits.

I.4.2.4 Livre et presse écrite

La production est diversifiée et est composée de romans, de bandes dessinées, de recueils de nouvelles, de recueils de poèmes, de documents spécialisés sur les travaux de recherches, etc. En prenant en compte les données du dépôt légal, nous avons les chiffres suivants:

Tableau 5 :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Productions	83 titres	55 titres	60 titres,	134 titres	186 titres	133 titres

Source : données statistiques DGLLP

Soit en moyenne 108 titres par an. Ce qui confirme une production dynamique au Burkina Faso. Il est à noter que l'édition littéraire annuelle demeure résiduelle (une dizaine d'œuvres par an) par rapport à celle pédagogique et scientifique.

La demande des produits du livre est constituée de toutes les personnes physiques et morales consommatrices ou productrices d'informations écrites, de littérature : l'Administration publique, les ménages et les entreprises. C'est donc un vaste et important marché. Les marchés les plus importants sont ceux de l'édition scolaire et des documents administratifs. Il en est de même pour les collections de bandes dessinées, les romans, les revues d'amour, de beauté, d'aventure et de sport, tous genres qui ont envahi le marché national.

I.4.3 Arts de la scène et festivités

Les produits de la filière « Arts de la scène » font incontestablement partie des produits culturels les plus populaires au Burkina Faso au sens où ils sont les plus intégrés dans la vie quotidienne des populations, les plus consommés et potentiellement les plus demandés. Il n'y a presque pas d'évènement au Burkina Faso qui ne soit accompagné

de manifestations des « arts de la scène » : conférences, festivités, cérémonies, etc. comme l'illustre le tableau ci-après :

Tableau3 : Nombre d'activités culturelles autorisées par filière

Filière	2013	2014	2015	2016
Musique	10	56	28	84
Dance	29	87	36	66
Théâtre	5	18	7	39
Cinéma	1	7	44	13
Peinture	9	11	6	0
Marionnette	1	2	1	8
Multi genres	9	133	8	69
Autres	23	93	39	73
Ensemble	87	407	169	352

Source : Registres des mairies des communes des chefs-lieux de région

Tableau 4 : Nombre d'activités culturelles autorisées par type

Type	2013	2014	2015	2016
Foires	1	37	13	20
Festivals	6	22	8	35
Expositions	3	13	8	8
Animations	32	115	73	153
Représentation	4	11	13	8
Compétitions	4	24	12	30
Concert	14	51	4	45
Projection	1	6	6	20
Autres	32	128	32	33
Ensemble	97	407	169	352

Source : Registres des mairies des communes des chefs-lieux de région

Le public des arts de la scène est constitué des nationaux et des expatriés. La diffusion des arts de la scène sont en elles-mêmes des marchés de leurs produits, créent des marchés connexes ou des opportunités d'affaires pour des acteurs et produits d'autres secteurs économiques et, souvent, offrent des espaces de rencontres et d'échanges.

Les manifestations culturelles drainent également un public international, africain et national important. Chaque manifestation possède son public de professionnels, d'amoureux ou simplement de touristes occasionnels. Tout comme les arts de la scène, les manifestations culturelles sont en elles-mêmes des marchés de leurs produits, créent des marchés connexes ou des opportunités d'affaires pour des acteurs et produits d'autres secteurs économiques et, souvent, offrent des espaces de rencontres et d'échanges.

I.5 ANALYSE DES RESSOURCES

I.5.1 Analyse des ressources humaines et de la formation

La formation dans le domaine de la culture au Burkina Faso est relativement récente. Mise en œuvre dans les années 90 par l'Etat, les associations et la coopération culturelle française, elle visait essentiellement les démarches artistiques et techniques dans les filières du cinéma et des arts de la scène.

L'intensification des échanges internationaux et du débat sur la culture dans les stratégies de développement ont favorisé l'émergence de la formation continue et certains outils permanents de formation diplômante. IL s'agit de :

- *l'Institut Supérieur de l'Image et du Son (ISIS)-Studio* (réalisation et la production cinématographiques), école de cinéma pour combler le vide laissé par la disparition de l'INAFEC ;
- *Institut Imagine, école de cinéma*

- *l'INAFAC* pour des formations de base en arts plastiques, en danse et en musique ;
- Centre de formation et de recherche en arts vivants (CFRAV) développe une formation de niveau supérieur en arts dramatiques ;
- l'École de danse Irène Tassembédo (EDIT) ;
- Les départements Arts et Communication, Administration et Gestion de l'Action Culturelle (AGAC) de l'Université de Ouagadougou ;
- *l'ENAM* (filiales : action culturelle, muséologie, administration du cinéma) pour la formation des agents publiques de la culture

A côté de ses offres de formation diplômante, ont lieu de nombreux stages artistiques au niveau du CITO, ATB, Espace Gambidi, Siraba (théâtre,) CDC (danse), Reemdoogo (musique), Institut Français et Goethe Institut, ODAS AFRICA (gestion et management), de nombreux festivals et manifestations culturelles (Jazz à Ouaga, SNC, FESPACO, Dialogues de corps, Yeleen etc.), ARPEM et PSICD

Les offres de formation culturelle restent largement limitées face aux besoins, enjeux et défis du secteur. Les ressources humaines du secteur de la culture sont insuffisantes et peu spécialisées au niveau public, décentralisé et privé. Cette insuffisance touche tous les niveaux de la chaîne de valeur des différentes filières du secteur des industries culturelles et créatives. En outre, il existe une grande inégalité territoriale et sectorielle. En effet, certaines régions en dehors du Kadiogo et des Hauts Bassins connaissent un déficit grave en ressources humaines spécialisées. Il en est de même pour les arts plastiques et appliqués et la médiation culturelle.

Les ressources humaines formées de ces écoles sont confrontées au manque d'emploi à cause de la taille réduite et de la précarité des entreprises et des associations culturelles, marché de l'emploi très restreint. Le lent développement de l'entrepreneuriat culturel ne permet à ces experts de constituer des entreprises, le développement de l'auto-emploi à travers la création d'entreprises dans le secteur de la culture faute de ressources financières, de manque de mesures incitatives, de culture d'entreprise, l'état reste le plus grand employeur culturel. Le manque d'emploi dans le secteur de la culture pousse les diplômés vers d'autres secteurs (enseignement, import/export etc.) privant de ressources appréciables nécessaires au décollage du secteur. Les collectivités territoriales malgré l'effectivité de la décentralisation culturelle emploient peu de culturels, faute de ressources et de absence de politiques ou de programmes culturels effectifs dans leurs PDC.

Conséquence de cet état de fait, les ressources humaines du secteur de la culture sont insuffisantes et peu qualifiées aussi bien au niveau de l'administration qu'à celui des autres acteurs (collectivités et acteurs privés). En effet, plus de la moitié du personnel de l'administration culturelle manque de formation spécifique et/ou adapté au secteur permettant d'exercer convenablement leur métier. Quant aux artistes et à ceux qui les accompagnent (techniciens, managers, producteurs, organisateurs de spectacles), très peu ont bénéficié de formation adéquate. Ce qui a une répercussion

sur les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques et actions culturelles.

L'Appui-conseils, quant à lui, commence à se structurer et à se professionnaliser au Burkina Faso. Les activités d'appui – conseils, mises en œuvre par les programmes culturels financés par le FED, ont mis en évidence la nécessité de disposer de structures d'appui-conseils qui aideraient les acteurs culturels à mieux formuler leurs projets, à structurer leurs organisations et à évaluer leurs actions, en somme assurer les multiples besoins d'accompagnement des acteurs privés et décentralisés de la culture.

Les principaux opérateurs de l'Appui-Conseils sont des acteurs du privé. On pourrait citer l'Organisation pour la dynamisation des arts du spectacle en Afrique (ODAS-Africa), le Bureau ETIC, l'Agence Focus Global, Africa Label Group, Bitel Communication, Jamana concept, Vision parfaite, Sud Icone, Planète culture, l'Association Nagan, les Experts, la Plateforme culturelle du Burkina Faso, Afrik Heur, etc.

En matière d'Appui-conseils, le Burkina Faso dispose actuellement d'une expertise dont les compétences sont sollicitées à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. En exemple, l'opérateur ODAS Africa a conduit, avec les cabinets BICFL et KYRNEA International, l'étude sur les festivals de théâtre en Afrique en mars 2003 et a participé à l'évaluation des programmes PSIC dans plusieurs pays africains.

La recherche en matière de culture est faiblement développée. La formation dans le domaine de la culture au Burkina Faso est relativement récente. Mise en œuvre dans les années 90 par l'Etat, les associations et la coopération culturelle française, elle visait essentiellement les démarches artistiques et techniques dans les filières du cinéma et des arts de la scène.

L'intensification des échanges internationaux et du débat sur la culture dans les stratégies de développement ont favorisé l'émergence de la formation continue et certains outils permanents de formation diplômante. IL s'agit de :

- *l'Institut Supérieur de l'Image et du Son (ISIS)-Studio* (réalisation et la production cinématographiques), école de cinéma pour combler le vide laissé par la disparition de l'INAFEC ;
- *Institut Imagine, école de cinéma*
- *l'INAFAC* pour des formations de base en arts plastiques, en danse et en musique ;
- Centre de formation et de recherche en arts vivants (CFRAV) développe une formation de niveau supérieur en arts dramatiques ;
- l'Ecole de danse Irène Tassebédou (EDIT) ;
- Les départements Arts et Communication, Administration et Gestion de l'Action Culturelle (AGAC) de l'Université de Ouagadougou ;
- *l'ENAM* (filiales : action culturelle, muséologie, administration du cinéma) pour la formation des agents publiques de la culture

A côté de ses offres de formation diplômante, ont lieu de nombreux stages artistiques au niveau du CITO, ATB, Espace Gambidi, Siraba (théâtre,) CDC (danse), Reemdoogo (musique), Institut Français et Goethe Institut, ODAS AFRICA (gestion et management), de nombreux festivals et manifestations culturelles (Jazz à Ouaga, SNC, FESPACO, Dialogues de corps, Yeleen etc.), ARPEM et PSICD

Les offres de formation culturelle restent largement limitées face aux besoins, enjeux et défis du secteur. Les ressources humaines du secteur de la culture sont insuffisantes et peu spécialisées au niveau public, décentralisé et privé. Cette insuffisance touche tous les niveaux de la chaîne de valeur des différentes filières du secteur des industries culturelles et créatives. En outre, il existe une grande inégalité territoriale et sectorielle. En effet, certaines régions en dehors du Kadiogo et des Hauts Bassins connaissent un déficit grave en ressources humaines spécialisées. Il en est de même pour les arts plastiques et appliqués et la médiation culturelle.

Les ressources humaines formées de ces écoles sont confrontées au manque d'emploi à cause de la taille réduite et de la précarité des entreprises et des associations culturelles, marché de l'emploi très restreint. Le lent développement de l'entrepreneuriat culturel ne permet à ces experts de constituer des entreprises, le développement de l'auto-emploi à travers la création d'entreprises dans le secteur de la culture faute de ressources financières, de manque de mesures incitatives, de culture d'entreprise, l'état reste le plus grand employeur culturel. Le manque d'emploi dans le secteur de la culture pousse les diplômés vers d'autres secteurs (enseignement, import/export etc.) privant de ressources appréciables nécessaires au décollage du secteur. Les collectivités territoriales malgré l'effectivité de la décentralisation culturelle emploient peu de culturels, faute de ressources et de absence de politiques ou de programmes culturels effectifs dans leurs PDC.

Conséquence de cet état de fait, les ressources humaines du secteur de la culture sont insuffisantes et peu qualifiées aussi bien au niveau de l'administration qu'à celui des autres acteurs (collectivités et acteurs privés). En effet, plus de la moitié du personnel de l'administration culturelle manque de formation spécifique et/ou adapté au secteur permettant d'exercer convenablement leur métier. Quant aux artistes et à ceux qui les accompagnent (techniciens, managers, producteurs, organisateurs de spectacles), très peu ont bénéficié de formation adéquate. Ce qui a une répercussion sur les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques et actions culturelles.

L'Appui-conseils, quant à lui, commence à se structurer et à se professionnaliser au Burkina Faso. Les activités d'appui – conseils, mises en œuvre par les programmes culturels financés par le FED, ont mis en évidence la nécessité de disposer de structures d'appui-conseils qui aideraient les acteurs culturels à mieux formuler leurs projets, à structurer leurs organisations et à évaluer leurs actions, en somme assurer les multiples besoins d'accompagnement des acteurs privés et décentralisés de la culture.

Les principaux opérateurs de l'Appui-Conseils sont des acteurs du privé. On pourrait citer l'Organisation pour la dynamisation des arts du spectacle en Afrique (ODAS-Africa), le Bureau ETIC, l'Agence Focus Global, Africa Label Group, Bitel Communication, Jamana concept, Vision parfaite, Sud Icone, Planète culture, l'Association Nagan, les Experts, la Plateforme culturelle du Burkina Faso, Afrik Heur, etc.

En matière d'Appui-conseils, le Burkina Faso dispose actuellement d'une expertise dont les compétences sont sollicitées à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. En exemple, l'opérateur ODAS Africa a conduit, avec les cabinets BICFL et KYRNEA International, l'étude sur les festivals de théâtre en Afrique en mars 2003 et a participé à l'évaluation des programmes PSIC dans plusieurs pays africains.

La recherche en matière de culture est faiblement développée.

1.5.2 Infrastructures

Les ICC, comme tout autre secteur industriel, ont besoin d'installations et d'équipements collectifs (énergie, transport, télécommunications, etc.) répondant efficacement aux besoins matériels et logistiques de créer/produire, d'échanger et de diffuser, de distribuer et de commercialiser.

Au Burkina Faso, on note un faible niveau d'équipement en infrastructures de base caractérisé par :

- La non couverture de tout le territoire national (électricité, téléphone, internet, télévision, radio...);
- des réseaux de transport défaillants ;
- des fournitures énergétiques discontinues et très coûteuses ;
- des connexions internet instables et coûteuses.

Autant d'obstacles qui alourdissent les coûts de production et de diffusion, pénalisant la disponibilité des produits et freinant ainsi la compétitivité du pays en matière de production et de diffusion des biens et services culturels.

Pour se développer, les ICC ont besoin d'installations spécifiques et adaptées, offrant les moyens de production adaptés aux différents maillons de la chaîne de valeur des filières.

Au niveau des arts du spectacle, le Burkina Faso dispose d'un nombre insuffisant de salles. Les efforts déployés au cours de ces deux dernières décennies par l'Etat et quelques opérateurs culturels privés ou partenaires de la coopération culturelle, pour résorber le manque d'infrastructures culturelles adéquates, ont permis l'édification de plusieurs infrastructures qui permettent aux opérateurs de la filière de disposer de lieux de création et de diffusion des œuvres artistiques de qualité. Cependant, seulement 15,04%, des salles sont effectivement conçues pour les spectacles. 34,51%¹⁸ des infrastructures pouvant accueillir des spectacles sont des salles de cinéma et 17,70%

¹⁸ Répertoire des infrastructures de spectacles, MCT, 2010

des Maisons des jeunes. Le reste est constitué d'espaces divers transformés en salles d'exposition ou de spectacles pour pallier le manque d'infrastructures dans certaines localités du pays. Il s'agit notamment des Maisons des jeunes, des infrastructures hôtelières et sportives, des bars dancing, etc.

Les infrastructures d'accueil de spectacles sont souvent peu adaptées et sont principalement réparties dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya. Selon les données disponibles, seulement 23,9% des salles répertoriées disposent d'un équipement technique en son et lumière pour la production et la diffusion qualitatives des œuvres.

Pour ce qui est de l'audiovisuel, comme souligné précédemment, il s'est remarquablement développé au cours des douze dernières années. Ce qui a eu pour conséquence une augmentation du parc des infrastructures et des équipements audiovisuels.

Cependant, on note l'insuffisance et la vétusté des infrastructures techniques de création/production et de distribution/diffusion de façon générale. Aujourd'hui, seulement une douzaine de salles de cinéma fonctionnent sur une cinquantaine existante, tandis que le nombre de centres de diffusion vidéo (qui sont devenus des substituts aux salles de diffusion cinématographique) est estimé à 400 dans la seule ville de Ouagadougou et à plus de 800 sur l'ensemble du territoire.

Pour le livre, les imprimeries sont toutes concentrées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Il en est de même des maisons d'édition du livre. Au niveau du MCAT, la Direction générale du livre et de la lecture publique gère un réseau de 34 bibliothèques de lecture publique ainsi que la Bibliothèque Nationale.

Au niveau de la musique, la décennie 1990-2000 a été marquée par la création des premiers studios. L'exemple des premières maisons d'enregistrement sera poursuivi par des studios comme Seydoni production, Production tam-tam, Abazon, etc, qui vont bénéficier des facilités offertes par l'évolution technologique et les prouesses du numérique pour développer le marché local du disque. Mais, à ce jour, le Burkina a à son actif un seul studio de standing international (Seydoni) et plusieurs « home studio » offrant peu de conditions techniques optimales d'enregistrement.

Au niveau du patrimoine culturel, le Burkina Faso compte plus d'une quinzaine de musées à statut public, privé ou communautaire mais à faible attractivité. Le dispositif infrastructurel comprend en outre les archives nationales et les institutions de recherche au sein desquelles le Département d'histoire et d'archéologie de l'Université de Ouagadougou occupe une place importante.

I.5.3 Investissements

Les investissements provenant du budget de l'Etat, pour modestes qu'ils puissent paraître au regard des besoins du secteur, évolue de façon différente d'année en année de 2007 à 2016. Il faut ajouter que les budgets de la période 2007-2010

prennent en compte la fusion entre le département chargé de la culture et du tourisme avec celui de la communication.

Tableau 6 : distribution du budget d'investissement du Ministère de la culture de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2015	2016	Total (2007 - 2016)	
Dépenses d'investissements	1,20	2,20	3,90	3,00	0,16	1,41	0,70	2,01	2,96	0,67	18,21
Total dotation du MCAT	3,80	7,50	8,00	7,60	3,89	4,51	3,99	5,55	7,09	5,38	57,30

Source : Direction de l'Administration et des Finances du MCAT (2017)

La part du budget du ministère en charge de la culture consacrée aux investissements est essentiellement destinée à la réalisation d'infrastructures administratives et culturelles. D'autres investissements culturels non moins importants, dans le secteur, sont le fait d'opérateurs culturels privés et associatifs et de la coopération culturelle. Cependant, l'absence de données sur l'évolution du secteur ne facilite pas l'appréhension exhaustive du volume des flux d'investissements dans le secteur.

1.5.4 Analyse du financement des ICC

La faiblesse du financement, demeure un handicap majeur du développement des ICC au niveau national. Pour pallier l'insuffisance des ressources disponibles pour le financement des différents maillons de la chaîne de production des ICC, l'Etat et certains PTF intervenant dans le secteur tentent de mettre en place différents mécanismes d'accompagnement technique et financier des opérateurs. Toutefois, la faiblesse des ressources allouées au secteur de la culture dans son ensemble, freine fortement l'essor des ICC.

1.5.4.1 Sources nationales publiques

L'Etat burkinabè avec l'accompagnement de certains partenaires de la coopération multilatérale (OIF, UNESCO, UE, etc.) ou bilatérale a mis en place ces dernières années quelques programmes d'appui technique et financier dédiés spécifiquement au secteur de la culture, afin de soutenir le développement des initiatives et de l'entrepreneuriat dans ce secteur.

Les plus importants ont été : le Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC : de 2000 à 2005), le Programme d'appui au secteur de la culture (PASC : de 2006-2012), le Programme Appui au renforcement des politiques et industries culturelles (ARPIC : 2011-2015), le projet d'appui au FESPACO (2013-2017).

Parallèlement, le gouvernement œuvre à la mise en place de mécanisme de financement pérenne et diversifié. A cet effet, différentes lignes de crédit budgétaire

spécifique au financement des actions privées ont été ouvertes dans le budget du Ministère en charge de la culture et de ses structures rattachées (le Fonds de soutien aux initiatives culturelles du Ministère de la Culture, le Fonds d'appui aux activités cinématographiques (FODAC), le Fonds de promotion culturelle du Bureau Burkinabé des Droits d'Auteurs (BBDA)).

Depuis 2016, le principal instrument de financement du secteur culturel et touristique au Burkina Faso a été créé sous la dénomination du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT). Ces mécanismes interviennent sous forme de subventions, de prêts et d'accompagnement technique aux opérateurs des deux secteurs.

Compte tenu de leur spécificité ces différents moyens de financement du ministère en charge de la culture sont mieux adaptés aux besoins des ICC. Toutefois, il faut noter que les besoins de financement soumis par les acteurs culturels dépassent largement les capacités budgétaires du MCAT.

Tableau 7 : Evolution de la subvention accordée par le MCAT aux acteurs privés

Libellés	2016	2015	2014	2013	2012	TOTAUX
FODAC	10 000 000	48 750 000	25 000 000	-	25 000 000	108 750 000
Promotion des activités culturelles	81 173 000	147 737 000	132 643 550	131 616 490	-	493 170 040
Développement des activités culturelles et touristiques	6 792 500	3 584 500	20 000 000	20 000 000	15 220 000	65 597 000
TOTAUX	97 965 500	200 071 500	177 643 550	151 616 490	40 220 000	667 517 040

Source : DAF/MCT

En plus de ces dispositifs de financement spécifique au secteur de la culture, de nombreux autres dispositifs d'appui technique et financier des PME/PMI ont été mis en place par le Gouvernement burkinabè pour accompagner les initiatives privées dans différents secteurs d'activités économique. Il s'agit notamment, du Fonds Burkinabè de développement économique et social (FBDES), du Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), etc.

Ces institutions publiques ont des modalités et conditions d'accès variant en fonction de l'objet et la vocation du fonds. Le financement des activités par ces institutions revêt différentes formes : (i) crédit à taux concessionnel, (ii) bonification des taux d'intérêt, (iii) subvention, (iv) prise de participation, (v) portage ou encore (vi) garantie.

Pour ce qui est des services offerts, on peut retenir principalement : (i) les crédits d'investissement et d'équipement ; (ii) les crédits d'approvisionnement en facteurs de production et en matières premières ;(iii) les avances de trésorerie ; (iv) le suivi et l'appui conseil ; (v) l'appui institutionnel et (vi) le renforcement des capacités.

Les conditions d'octroi de crédit sont très hétéroclites et varient d'une structure à l'autre. Les montants proposés vont généralement jusqu'à 50 millions de FCFA pour l'ensemble des dispositifs hormis le PRED dont les montants sont plus élevés. Le terme des crédits alloués varie entre 6 et 60 mois (5 ans). Les taux d'intérêt proposés se situent entre 4% et 13%. Les garanties exigées vont de la simple caution morale ou d'un aval à des éléments beaucoup plus tangibles tels les permis urbains d'habiter (PUH), les hypothèques.

D'une manière générale, les opérateurs de ICC, ont un recours très limité à ces différentes sources publiques décrites ci-avant. En effet, même si celles-ci ont l'avantage d'offrir des conditions souples de financement, elles présentent quelques inconvénients qui sont entre autres :

- leur faible déconcentration ; elles ne sont présentes que dans les chefs-lieux de régions pour la majorité ;
- des procédures trop complexes;
- des délais de traitement trop longs qui ne permettent pas de saisir les opportunités au bon moment ;
- leur public cible limité ;
- leur caractère général qui ne leur permet pas de répondre aux spécificités des ICC.

1.5.4.2 Sources privées nationales

1.5.4.2.1 Banques et établissements financiers

Le réseau bancaire constitue la seconde source de financement des ICC. Ce réseau compte actuellement treize (13) banques en 2017. Outre les banques, des établissements financiers au nombre de cinq (05) (Alios Finance, Burkina-Bail, Société Burkinabé d'équipement et Société Burkinabé de Crédit Automobile) offrent également des opportunités de financement des PME/PMI dont peuvent bénéficier les ICC.

Les services offerts sont : les crédits équipements, les crédits d'exploitation, les avances de trésorerie, etc. Les taux d'intérêts pratiqués par les banques et établissements financiers sont généralement élevés par rapport à ceux de certains pays de la sous-région. En effet, le taux moyen en 2010 était de 9,28% à Ouagadougou contre 7,30% à Dakar et 7,55% à Abidjan et une moyenne régionale de 8,11%. La durée du crédit varie généralement de quelques jours à 5 ans en général. En revanche, les crédits de plus longue durée sont plutôt rares. L'obtention de ces financements est conditionnée par la présentation d'un projet bien monté et la constitution d'importantes garanties qui ne sont pas toujours à la portée des PME/PMI en général et des ICC en particulier.

A cela s'ajoute la frilosité des banques et institutions financières classiques qui, par excès de prudence rechignent à financer les PME/PMI. En outre, la méconnaissance

du secteur des ICC, aggrave davantage la méfiance du système financier et bancaire à leur encontre.

Selon le rapport de l'étude pour la mise en place d'un mécanisme de financement des ICC, cette méfiance pourrait s'expliquer par les raisons suivantes aux dires des banques :

La gestion prudente pour garantir les dépôts (surtout ceux à vue) des autres agents économiques afin d'éviter les situations de crise et de risques systémiques.

La mauvaise qualité des dossiers présentés par les entrepreneurs et les promoteurs. Les schémas de financement (notamment ceux présentés par les PME/PMI) comportent de nombreuses erreurs et incohérences rendant aléatoires les décisions d'octroi de crédits.

L'insuffisance des apports personnels. Le taux d'autofinancement est faible, ce qui a pour effet de transférer aux institutions de financement une portion importante du risque par rapport aux règles financières de partages des risques internationalement acceptées en matière de montage financier.

La difficulté de réalisation des garanties. Les banques ont mentionné que les meilleures sûretés réelles, comme l'hypothèque, sont de réalisation difficile. Cette situation s'expliquerait par les faiblesses de l'administration judiciaire, les lenteurs dans le fonctionnement de l'administration judiciaire et l'absence de magistrats spécialisés dans le traitement des contentieux bancaires.

La plupart des institutions financières ne sont pas équipées pour prêter aux TPE/PME. Les banques concentrent leurs efforts sur le « segment supérieur » du secteur des entreprises, à savoir les entreprises formelles moyennes et grandes. Les institutions de microfinance ont jusqu'à présent ciblé les microentreprises.

De l'analyse du système bancaire, on retiendra que ces produits sont peu adaptés aux besoins des ICC. En effet, les conditions de crédits sont hors de portée des ICC. En outre, les produits et modalités de remboursements ne sont pas adaptés aux besoins et aux capacités des acteurs des ICC. A cela s'ajoute le fait que les agents qui y travaillent ne connaissent pas bien la spécificité du secteur et de l'environnement complexe dans lequel les ICC baignent.

Il faut cependant souligner que le système bancaire classique présente l'avantage de disposer d'importantes liquidités pour répondre aux besoins innombrables des ICC. Il offre également une expertise financière qui peut aider à la structuration et à la bonne gestion des ICC. Sa connexion au système financier mondial constitue un important soutien surtout pour ce qui concerne les ICC tournées vers l'exportation.

I.5.4.2.2 Système financier décentralisé (SFD)

Le système financier décentralisé est né pour offrir une réponse aux besoins de financement des PME/PMI qui ne peuvent pas accéder au financement des banques classiques. Au Burkina Faso, de nombreuses institutions de ce type ont été créées à partir de la décennie 90. L'institution la plus en vue dans ce domaine est sans conteste le réseau des caisses populaires qui ont un maillage territorial très vaste.

Les services offerts par le SFD varient d'une institution à l'autre. Mais dans l'ensemble elles sont en même temps, structures de collecte que structures de distribution de crédit. Pour ce qui est des crédits, les conditions sont relativement plus souples que dans le système bancaire classique.

Ainsi suivant le rapport sur le mécanisme de financement des ICC, les SFD ne réclament pas une garantie au sens classique du terme. Mais au regard des risques encourus, elles se sont entourées de certaines précautions qui à notre avis, s'insèrent bien au contexte social dans lequel évoluent les demandeurs de crédit. Ainsi, à côté d'une garantie matérielle relativement modique, on compte sur la pression morale que le groupe et la société de façon générale peut exercer sur les individus pour assurer le paiement des crédits. C'est alors que pour bénéficier d'un crédit, il est souvent demandé aux candidats d'être membre de la coopérative pendant un certain temps et d'avoir dans un compte d'épargne un certain pourcentage du montant du crédit demandé.

Ces conditions sont relativement souples et simples à exécuter en dépit de taux d'intérêts plus élevés que dans les banques classiques. De ce fait, les COOPEC semblent être des structures bien indiquées pour assurer le financement de la microentreprise et certainement les industries culturelles. Pour le réseau des caisses populaires, en dehors des crédits classiques, il est offert un crédit spécifique dédié au démarrage de projets par des jeunes. Ce type de crédit semble adapté pour les ICC.

I.5.4.2.3 Système informel

A côté des systèmes formels de financement, existe un système informel de financement. Il est composé de l'autofinancement, des crédits informels et du mécénat et autres sponsoring. Beaucoup de promoteurs font recours à ce système faute d'accéder aux sources de financement formel.

Toutefois ce système, à l'exception de l'autofinancement, présente l'inconvénient majeur de ne pas être certain. En outre, seuls quelques promoteurs peuvent y avoir accès. Certains de ces modes de financement du fait qu'ils échappent au contrôle de l'administration peuvent se révéler être de véritables pièges pour les promoteurs.

L'autofinancement désigne l'ensemble des ressources engendrées par l'activité de l'entreprise et conservées durablement par celle-ci pour financer les opérations futures. Il est aussi défini comme étant l'action d'acquérir une chose par ses propres ressources financières sans recours au crédit.

La pratique de l'autofinancement exige donc une bonne assise financière. De manière générale, les promoteurs culturels au Burkina Faso sont dans l'incapacité de réaliser leurs projets en s'appuyant sur les propres fonds. Cela s'explique par l'insuffisance des recettes propres et par la non maîtrise des coûts de production par les acteurs.

Les principales contraintes à l'autofinancement se résument:

- à l'étroitesse du marché intérieur ;
- à la domination du marché intérieur par les produits de la piraterie et de la contrefaçon ;
- aux difficultés d'accès au marché sous régional et international ;
- à l'absence de cadres organisés de commercialisation ;
- au poids de la fiscalité sur les entreprises du secteur soumis au même régime fiscal que les autres secteurs d'activité ;
- à la cherté des intrants et des facteurs de production ;
- à la faible expertise dans la production et de la gestion des projets.

A ces contraintes, il convient d'ajouter la cherté des facteurs de production. En effet, le Burkina Faso est réputé pour la cherté des facteurs de production, portant sur les matières premières, l'énergie électrique, l'eau, les combustibles (carburant...), la télécommunication et la main d'œuvre, auxquels il faut ajouter le transport.

Le sponsoring ou le sponsorat est un soutien matériel ou financier à une manifestation ou un produit donné motivé par des contreparties à caractère commercial (promotion des produits de l'entreprise, image de marque, etc.).

Quant au mécénat, il est une aide selon diverses formules (financement, logistique, compétence humaine) à une opération culturelle, scientifique ou humanitaire sans contrepartie directe pour l'entreprise s'apparentant à un don le mécénat peut bénéficier d'un régime fiscal avantageux.

Au Burkina Faso, on note, une faible pratique du mécénat et du sponsoring. Il est à noter qu'en dehors des acteurs des filières des arts de la scène et du cinéma, les autres filières bénéficient très peu du sponsoring. Les principales raisons sont la faible visibilité des autres filières et la faible sollicitation des sponsors.

Le manque de sponsoring est également lié à l'étroitesse du marché. Comme vu précédemment, le caractère massif de la pauvreté engendre une faible demande des produits des entrepreneurs, donc des recettes des éventuels sponsors. Les montants de sponsoring étant déduits des recettes des entreprises, la faiblesse des recettes des entreprises affectera donc le niveau des montants affectés au sponsoring. A cela s'ajoute le poids de la fiscalité et le coût élevé des facteurs de production qui alourdissent les charges des entreprises, et réduisent du coup les marges de bénéfices.

Le manque de professionnalisme des acteurs dans la rédaction de projets culturels explique, par ailleurs, la faiblesse du sponsoring. En effet, un dossier de sponsoring se doit de comporter des arguments sur le bénéfice social (participation citoyenne de l'entreprise, relation publiques, etc.) et économique (augmentation de la part de marché, consolidation d'un segment de marché...) que l'entreprise sponsor pourrait tirer de l'activité à sponsoriser. L'entreprise sponsor devrait également tirer profit en termes de valorisation de son image et de transmission de ses valeurs. Aussi le dossier devrait démontrer les capacités organisationnelles du demandeur à mettre en œuvre ladite activité. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour les promoteurs culturels, les sponsors ont des réticences à accompagner des événements d'artistes burkinabè, préférant sponsoriser les spectacles d'artistes non burkinabè. Toute chose qui n'est pas de nature à favoriser l'émergence de talents locaux, donc au développement des industries culturelles.

Aux sources nationales de financement, il convient d'ajouter diverses initiatives internationales mises en place qui offrent des ressources aux ICC.

1.5.4.3. Sources internationales

Les sources de financement qui existent au plan international peuvent être regroupées suivant leur origine et le type de financement offerts. Ainsi on a les sources multilatérales ; les sources bilatérales et les sources privées.

1.5.4.4 Sources multilatérales

Plusieurs institutions internationales ont créé des structures de financement des initiatives culturelles. Certaines structures sont ou disposent de guichets dédiés spécialement au secteur de la culture. D'autres par contre ont un caractère plutôt multiculturel.

Parmi ces structures on peut citer :

- L'Union européenne à travers les instruments suivants : le Programme ACP cultures+, les fonds pour le dialogue interculturel et culture, etc ;
- L'UNESCO à travers le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)/UNESCO, le Fonds du patrimoine mondial et le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers le Fonds de garantie des industries culturelles (FIGC).

Tout comme le financement bilatéral, l'on assiste à un amenuisement progressif du financement multilatéral. A titre d'exemple, les aides de l'UE à l'industrie cinématographique, pour l'ensemble des pays ACP sont passés de 3 214 800 euros en 2000 à 1 290 000 euros en 2001 et à seulement 200 000 euros en 2002.

Aussi, les principaux bailleurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité des projets qu'ils financent. En outre, l'absence d'un cadre de dialogue avec les partenaires

techniques et financiers ne facilite pas la mobilisation des ressources au profit du secteur de la culture.

1.5.4.5 Sources bilatérales

Plusieurs pays ont également développé des initiatives de financement des projets culturels soit par les gouvernements ou à travers les collectivités territoriales. Ces initiatives consistent pour la majorité en l'octroi de subvention dont les montants et les conditions d'accès varient d'une structure à l'autre.

Il est à noter que la plupart des coopérations bilatérales ont eu des projets au niveau de la formation du personnel, du soutien aux initiatives culturelles, dans les domaines du cinéma, des arts de la scène, des arts plastiques et du livre.

Si l'absence de données ne permet pas de faire une analyse objective, il est à noter que les projets et programmes ci-dessus cités constituent de véritables bouffées d'oxygène pour les acteurs. Aussi, selon les acteurs interviewés, le constat est que les budgets s'amenuisent et le soutien financier devient de plus en plus difficile.

1.5.4.6 Sources internationales privées

Des acteurs privés ont aussi développé des initiatives de financement des ICC à travers diverses structures dont des fondations. Celles-ci des financements, sous forme de subvention le plus souvent, aux projets culturels. Les plus connus sont :

- Le Trust Aga Khan pour la culture (TAKC) qui soutient la revitalisation physique, sociale, culturelle et économique des communautés du monde musulman par des subventions.
- Fonds Hubert Bals qui vise à permettre la concrétisation de longs-métrages remarquables et nécessaires réalisés par des cinéastes innovateurs et talentueux de pays en voie de développement.

Globalement les sources internationales de financement des ICC offrent des subventions aux projets culturels. Les domaines couverts vont de la structuration de l'environnement aux initiatives privées de création et ou de développement d'ICC. Toutefois, les financements orientés vers les projets privés sont minoritaires. Par ailleurs, les conditions et modalités d'accès à ces ressources sont si complexes qu'elles ne sont pas à la portée de la majorité des promoteurs culturels.

I.6 ANALYSE DES POLITIQUES ANTÉRIEURES DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Les politiques publiques de développement des industries culturelles et créatives ont connu plusieurs temps forts dans leur évolution.

Sur la période antérieure à la mise en œuvre de la Politique nationale de la culture (PNC), l'action publique était centrée sur l'organisation événementielle et sur le renforcement des capacités des acteurs principalement. En effet, après l'institutionnalisation du FESPACO en 1972, la création de la Semaine nationale de la

culture en 1983 a été un facteur important pour l'émergence de filières artistiques comme les arts de la scène, les arts plastiques et appliqués, la littérature, les arts capillaires et vestimentaires, etc. L'institutionnalisation des Grands prix nationaux (au nombre de 12), en 1997, l'organisation de la Caravane du Sahel puis la création de la Foire internationale du livre de Ouagadougou (FILO) en 2000 ont ensuite accru la promotion des expressions culturelles et impulsé un dynamisme à l'action culturelle. Selon le Ministre de la culture Mahamoudou OUEDRAOGO, il fallait surtout entretenir un certain « culte de la culture ». Cette orientation a également permis de prendre des mesures pour la réalisation de sept (07) lieux de mémoire sous forme de mausolées des grands hommes qui ont marqué l'histoire du Burkina Faso.

Peu à peu les différents domaines artistiques se sont structurés en filières grâce à la prise de mesures pour renforcer l'administration culturelle (à partir de 1991) et améliorer le cadre juridique spécifique avec des lois, décrets et arrêtés. Des textes importants comme la loi 042 de 1996 sur le dépôt légal, la loi 032 de 1999 sur la propriété littéraire et artistique, la loi 024 portant protection du patrimoine culturel, etc. ont été pris à cet effet.

Sur la même période, des efforts importants ont été consentis pour le renforcement des capacités des acteurs culturels privés grâce la création du Centre national d'artisanat d'art en 1967, de l'INAFEC, puis de l'Académie populaire des arts devenue INAFAC en 1985 et enfin de l'ISIS/studio école en 2006. Les agents publics de l'Etat quant à eux bénéficieront d'une offre régulière et plus massive de formation, à partir de 2005, à l'ENAM où 04 filières culturelles relative au cinéma (02), à l'action culturelle et au patrimoine ont été ouvertes.

La période qui s'ouvre à partir de 2010 est caractérisée par le renforcement de la planification et de la structuration de l'intervention publique grâce à la mise en œuvre de la Politique nationale de la culture et de ses plans d'actions. Les mesures les plus importantes qui ont été prises sur cette courte période sont :

- l'élaboration d'un ensemble de stratégies spécifiques pour le développement des industries culturelles et créatives (SNDICC 2015), de l'éducation culturelle et artistique (2015) et des filières livre, patrimoine, arts, cinéma et audiovisuel ;
- l'émergence et à la prise en charge de nouveaux enjeux comme celui du développement d'une économie de la culture basée sur les ICC à travers la création d'une direction dédiée (DPICC) et la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des industries culturelles et créatives : le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) ;
- le regain d'intérêt pour le patrimoine culturel un suscité par le classement du site des Ruines de Loropéni sur la liste du patrimoine mondial 2009 ; laquelle mesure a déclenché tout un processus de protection du patrimoine culturel à travers la réalisation des inventaires, le classement des sites et la proclamation des THV ;
- le renforcement du système d'information basé sur la production statistique ainsi que la réalisation d'études permettant de disposer d'informations et de

données sur les performances et principaux indicateurs du secteur culturel afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques. Cela a conduit au renforcement du cadre juridique avec l'adoption du statut de l'artiste et la loi dite de 1% ;

- la structuration des organisations de la société civile culturelle ainsi que le renforcement de son implication dans l'élaboration et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. L'institutionnalisation de la Rencontre annuelle administration de la culture secteur privé en est une illustration.

Au total, il convient de signaler que sur la période allant de 1971, date de création de l'administration culturelle à 2009, date d'adoption de la Politique nationale de la culture, de nombreuses mesures et actions ont été prises pour réguler et développer le domaine de la culture, notamment pendant la période révolutionnaire. La période suivante allant de 2010 à 2017 et correspondant à celle de la PNC est marquée par une certaine continuité avec la particularité que l'action publique s'est structurée et se déroule dans un cadre planifié et plus rigoureux dans le suivi et l'évaluation des actions. On observe surtout un changement de paradigme (dès l'avènement de la SCADD et du PNDES) avec la volonté et l'engagement de développer le secteur privé, considéré comme pourvoyeur d'emplois et de richesses en lieu et place d'un secteur public et d'un secteur associatif dominants.

TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DU DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DES RESSOURCES DES ICC

DOMAINES		(+) FORCES ET OPPORTUNITÉS	(-) FAIBLESSES ET MENACES
G O U V E R N A N C E	ORIENTATIONS POLITIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des industries culturelles et créatives(ICC) dans le PNDES ✓ Prise en compte des industries culturelles et créatives(ICC) dans la PS/CSL Existence de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance de prise en compte de la spécificité des industries culturelles et créatives (ICC) dans les politiques des autres ministères
	CADRE JURIDIQUE DES ICC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'une réglementation assez fournie pour encadrer le secteur des ICC ✓ Adéquation de la réglementation nationale avec les orientations internationales ✓ signature et ratification de la plupart des conventions et accords internationaux : ✓ Existence d'une coopération culturelle dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méconnaissance des textes par les acteurs ; ✓ Difficultés à faire appliquer les textes ✓ Absence de normes spécifiques de certains textes juridiques et déclarations d'ordre général affectant les ICC, ✓ Non prise en compte de la spécificité des biens et services culturels dans les textes de l'entrepreneuriat et de l'exercice des affaires dans le monde culturel
	CADRE INSTITUTIONNEL DES ICC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un ministère en charge de la culture ✓ Existence d'une direction dédiée à la promotion des ICC ; ✓ Existence de directions chargées de promouvoir les filières ✓ Effort de structuration des professionnels des ICC ✓ Décentralisation et déconcentration culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance de réseau et problème de fonctionnalité des organisations professionnels dans les filières ✓ Absence d'actions et d'orientations significatives des Collectivités territoriales dans le développement des ICC ✓ Faiblesse des statistiques culturelles
R E S S O U R C E S	RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existences de centres de formations public et privé en cinéma, arts plastiques, danse et musique, administration culturelle, musées ... ✓ Dynamisme des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible quantité et qualité des ressources humaines aussi bien dans l'administration qu'au niveau des acteurs ✓ L'offre de formation culturelle publique et privée récente et limitée ✓ La faible expertise dans la conception et la gestion des projets,
	FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de diverses sources d'appui financier destinées aux entrepreneurs, ✓ Existence d'un mécanisme perren de financement ✓ Existence d'une multitude d'opportunités et de fonds pouvant financer les ICC (Fonds des Nations Unies, Fonds privés, fonds multilatéraux, les bilatéraux et les locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La faiblesse des ressources allouées au MCT ✓ La faible capacité financière des opérateurs ; ✓ La faiblesse du financement bancaire ✓ L'étroitesse du marché intérieur, ✓ La fiscalité élevée et peu incitative, ✓ Le difficile accès au marché sous régional et international
	INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des salles de spectacles ✓ Réhabilitation des salles de spectacle ✓ l'existence de réseau de bibliothèques de salle lecture publique (CELPAC) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le faible niveau des infrastructures de base (transport, énergie, internet...) ✓ L'obsolescence des équipements et des infrastructures techniques ✓ Non-respect des normes techniques dans la réalisation des infrastructures ✓ L'insuffisance et la vétusté des infrastructures

Tableau 9 : Récapitulatif du diagnostic des filières culturelles

FILIERES	(+) FORCES ET OPPORTUNITES	(-) FAIBLESSES ET MENACES
ARTS DE LA SCENE ET FESTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ un marché en expansion : existence d'une demande ✓ la forte productivité du secteur ✓ la filière portée par plusieurs centaines de festivals d'envergure ✓ l'émergence de structures fortes de création/production ✓ l'existence de partenariats ✓ un marché potentiel: toute la population en âge d'être sensible à une mélodie. ✓ la forte propension des radios et télévisions (diffuseurs de musique) ✓ la forte demande des autres outils multimédia (portables, ordinateurs; MP3, Tablettes,...) ✓ l'existence d'une forte diaspora burkinabè : Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'amateurisme de nombreux acteurs ; ✓ le faible niveau de structuration et de professionnalisation des sous filières et métiers; ✓ La méconnaissance des codes d'appréciation (Théâtre, Danse) ✓ l'émission des initiatives ✓ la non fonctionnalité et le sous équipement des infrastructures ✓ l'inexistence d'une masse critique d'artistes de grands talents ✓ l'inexistence de circuits professionnels de commercialisation ✓ la piraterie
AUDIOVISUEL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ une politique volontariste de promotion et d'extension de l'activité cinématographique ✓ un public national très demandeur de productions nationales ✓ une forte demande de la production burkinabè à l'extérieur ✓ l'émergence de médias plus accessibles (télé et vidéo) : ✓ la vulgarisation de l'outil numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'obsolescence des équipements et des infrastructures techniques ✓ l'insuffisance de recyclage des professionnels exerçant sur le terrain (du 35 mm au numérique) ✓ la piraterie ✓ l'insuffisance de sous-produits (DVD)
LIVRE ET DE LA PRESSE ECRITE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La bonne progression du taux d'alphabétisation ✓ La forte demande en manuels scolaires ✓ Existence d'organisation professionnelle ✓ L'existence d'une foire du livre : FILO ✓ L'existence de réseau de bibliothèques de lecture publique (CELPAC) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le fort taux d'analphabétisme et la faible propension à la lecture ✓ la faible visibilité et marketing de la filière du livre ✓ faiblesse du réseau de distribution ✓ insuffisance dans l'application de l'accord de Florence ✓ la reproduction illégale des œuvres
ARTS VISUELS ET ARTISANAT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'intérêt de l'Etat pour la filière: SIAO, VAO, GPN des arts plastiques ✓ Effectivité de la loi dite de 1% ✓ une demande locale latente, potentiellement importante. ✓ l'émergence de créateurs installés en ateliers, à domicile ou dans des espaces de production et de vente 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la très faible organisation et faiblesse technique des acteurs ✓ l'insuffisance de capacités matérielles de commercialisation pour satisfaire la demande locale latente et potentiellement importante. ✓ l'insuffisance des intrants de production
DESIGN ET SERVICES CREATIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le boom immobilier ✓ existence d'organisation culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le coût élevé des œuvres ✓ et la faiblesse du pouvoir d'achat des populations ✓ le coût élevé du transport et des espaces d'exposition ✓ faible organisation des acteurs ✓ la concurrence avec les produits importés.
GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'existence d'une loi sur le statut de l'artiste ✓ l'existence d'une chaîne complète des valeurs au niveau des différentes filières ✓ l'existence d'événements publics et privés de promotion des filières 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'étroitesse du marché intérieur ✓ l'absence de cadres organisés de commercialisation ✓ la domination du marché intérieur par les produits de la piraterie

		<ul style="list-style-type: none">✓ des difficultés d'accès au marché sous régional et international✓ le coût élevé de la publicité et des médias✓ la faible culture à l'art et la faible appréciation des produits culturels locaux✓ la faiblesse de la commande publique✓ l'insuffisance des intrants de production✓ menace terroriste
--	--	---

I.7 ENJEUX ET DEFIS

I.7.1 Enjeux

Le développement des ICC comportent des enjeux politiques, sociaux et économiques.

I.7.1.1 Enjeux politiques

L'analyse des politiques publiques fait ressortir des enjeux relatifs à sa survie en tant que Nation, à son rayonnement international et au respect des engagements internationaux du pays.

Pour des pays à faibles revenus comme le Burkina Faso, la préservation de l'identité culturelle est un enjeu de survie en raison de l'invasion des produits culturels du Nord et surtout des faibles capacités de production et de diffusion des produits culturels locaux.

Le rayonnement international du Burkina Faso est dû, en grande partie, à sa politique internationale et à son leadership culturel. En effet, le dynamisme des acteurs culturels a permis de développer des événements culturels publics et privés de renommée internationale comme le FESPACO, le SIAO, les NAK qui attirent des artistes, des touristes et visiteurs nationaux et étrangers, procurent des devises importantes au pays et confirme le leadership du pays en matière de culture. Par ailleurs le Programme présidentiel met en relation la consolidation du socle culturel au rayonnement international du pays.

Pour ce qui est des engagements internationaux, le Burkina Faso a ratifié la plupart des conventions et accords internationaux dont la Convention 2005 de l'UNESCO qui donne la latitude aux Etats Parties de prendre librement des mesures assurant la protection et le développement de leur secteur culturel ainsi que le développement des industries culturelles.

I.7.1.2 Enjeux sociaux

Le développement du secteur culturel comporte des enjeux sociaux importants, notamment la cohésion sociale et la paix, l'éducation à la citoyenneté et la régulation sociale.

La culture est le socle de la cohésion sociale et de la paix au Burkina Faso. Les identités culturelles fondent les valeurs et les référents des individus et des groupes sociaux et constituent un facteur important de régulation sociale. La culture, de ce point de vue, est un enjeu déterminant de cohésion sociale, de paix et de développement durable à travers les divers mécanismes traditionnels de régulation sociale.

L'éducation à la citoyenneté et la régulation sociale sont des vecteurs de promotion de la paix sociale, indispensable au développement. Le secteur dispose de mécanismes traditionnels éprouvés de prévention et de gestion des conflits auxquels on fait fréquemment recours. C'est la participation de toutes les couches sociales qui

encourage la participation citoyenne des populations aux actions de développement. L'action culturelle agit en ce sens comme moyen d'information et d'éducation et comme vecteur d'expression et d'affirmation des individus notamment les catégories les plus faibles.

I.7.1.3 Enjeux économiques

Sur le plan économique, du fait de son caractère transversal dans les différents secteurs de l'économie, la culture est un important facteur de dynamisation de l'économie nationale à travers sa participation à la création de revenu et d'emploi, ainsi qu'à l'entrée de devises.

La création de revenus et la croissance économique recherchées par les pouvoirs publics ne peut être réalisée que si elle s'appuie sur les secteurs stratégiques de développement. C'est à ce titre que le PNDES, en raison de l'immense potentiel de croissance de la culture a érigé les industries culturelles au rang de secteurs porteurs. En effet, la contribution du secteur de la culture à la formation du revenu national est réelle. En 2015 la part contributive des industries culturelles au PIB 2,3% .La création d'emplois et la réduction du chômage sont des objectifs clés des politiques publiques. Les activités culturelles au Burkina Faso emploient un nombre relativement important de personnes. Entre 2013 2014, l'étude dénommée batterie des indicateurs de la culture pour le développement (BICD) démontre que 2 ,8% de la population active exerce une profession culturelle. Cela fait du secteur un levier de promotion de l'emploi

Par ailleurs le **Droits d'auteurs**, source de revenus importante est de plus en plus confrontée à une difficulté majeure liée à la modification des chaînes de valeurs sous les effets directs et indirects des nouvelles technologies avec l'entrée de nouveaux intervenants. Ces nouveaux acteurs et les nouveaux débouchés qui émergent, ont complexifié le fonctionnement des filières et les mécanismes de remontée des droits vers les créateurs.

I.7.2 Défis à relever

Les résultats de l'analyse des ICC permettent d'identifier sept défis majeurs.

I.7.2.1 Attractivité et exhaustivité du cadre réglementaire et institutionnel des ICC

L'analyse diagnostique a montré que le cadre institutionnel et réglementaire présente des insuffisances en termes de complétude et d'application effective des textes réglementant le secteur d'une part, et d'autre part, en termes de fonctionnalité et de couverture territoriale du cadre institutionnel. Ces insuffisances sont des obstacles majeurs à la mise en place d'un environnement attractif pour l'essor des ICC. Il s'en suit donc que l'amélioration de ce cadre réglementaire et institutionnel s'avère être une condition nécessaire à la promotion des ICC.

1.7.2.2 Renforcement de la qualité des ressources humaines

L'un des défis majeurs auxquels est confronté le secteur des ICC est sans conteste la faiblesse qualitative et quantitative des ressources humaines. En effet, le secteur des ICC est caractérisé par la prédominance d'opérateurs amateurs n'ayant pas de bagages techniques solides faute de formation. En outre, dans plusieurs corps de métiers, il manque divers profils indispensables au développement des ICC. Au regard du rôle clé des ressources humaines dans le développement de toute entreprise humaine en général et plus particulièrement des ICC, la disponibilité d'un capital humain compétitif et suffisant est un enjeu de taille.

1.7.2.3 Accessibilité, adaptation et durabilité du financement

Avoir accès à des ressources financières durables et adaptées aux spécificités des ICC constitue une condition sine qua non pour l'émergence d'ICC fortes, compétitives et viables. Or, l'analyse montre que le financement constitue l'un des principaux maillons faibles des ICC. La mise en place d'un mécanisme de financement se présente donc comme un enjeu majeur pour le développement des ICC.

1.7.2.4 Amélioration du niveau quantitatif et de la qualité des infrastructures et des investissements culturels

Le secteur des ICC est très demandeur d'infrastructures de base et d'infrastructures spécifiques pour créer les conditions de base à l'éclosion et au développement d'ICC. Ces infrastructures sont indispensables au développement d'une offre culturelle massive, attractive et diversifiée. Dans ce sens, la réalisation d'investissements pour atteindre une masse critique est un enjeu stratégique.

1.7.2.5 Compétitivité et innovation

Les ICC burkinabè évoluent dans un environnement fortement concurrentiel où les avantages acquis sont sans cesse remis en cause et la recherche de nouvelles idées et de nouveaux produits ou procès pour être compétitives est un processus permanent. L'innovation, qui est au cœur même des ICC, se présente comme un outil essentiel de développement de la compétitivité pour lui permettre d'accéder aux marchés aussi bien internes qu'externes. Or justement, dans ce domaine, les ICC burkinabè présentent peu d'atouts pour l'amélioration de la compétitivité et de l'innovation, ce qui en fait un défi majeur du secteur.

1.7.2.6 Capacité de pénétration des marchés.

Comme toute unité industrielle, la finalité des ICC est de développer leurs ventes dans le cadre de marchés accessibles et porteurs. Toutefois, l'analyse diagnostique a montré que les ICC au Burkina Faso rencontrent d'importantes difficultés à pénétrer les marchés intérieur et extérieur pour diverses raisons. Cette situation est de nature à maintenir la fragilité des ICC et à faire de la question de conquêtes des marchés un défi majeur à relever impérativement.

I.7.2.7 *Lutte contre la piraterie*

Au regard des enjeux ci-dessus évoqués et pour une bonne mise en œuvre de la SNDICC, il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place un mécanisme solide de droits d'auteur qui prendra en compte les défaillances du marché, la lutte contre la piraterie et la contrefaçon. Il devra également assurer une juste rémunération aux acteurs de la chaîne de création artistique et littéraire tout en favorisant une large diffusion de la création.

I.7.2.8 *Dynamisation de la coopération et des échanges culturels*

La coopération et les échanges culturels offrent des opportunités pour les ICC. Ils présentent donc des réserves de croissance pour celles-ci. Le Burkina Faso a signé de nombreux accords de coopération (et parfois des programmes d'échanges) avec des pays d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Asie qui ne sont malheureusement peu suivis d'effets. La dynamisation de la coopération est un autre défi important à relever car elle facilitera la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives et projets.

II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

II.1. LES FONDEMENTS

II.1.1 Au niveau international

Au plan international, la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SND ICC) tire ses fondements de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Convention 2005 de l'UNESCO et de la Politique commune de développement culturel de l'UEMOA.

II.1.1.1 Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)

L'Agenda 2063 intitulé « l'Afrique que nous voulons », cadre stratégique pour la transformation socio-économique positive du continent africain sur les 50 prochaines années, se propose d'accélérer la mise en œuvre des initiatives continentales passées et présentes pour une croissance économique et un développement durable du continent.

La SND ICC tire ses fondements de cet agenda notamment en son aspiration 5 intitulée " **Une Afrique dotée d'une identité, de valeurs et d'une éthique culturelles fortes**".

II.1.1.2 Agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable (ODD)

La SNDICC s'inspire également des ODD dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé, en priorité, l'ODD 9 qui s'intitule : « **Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation** ».

II.1.1.3 Convention 2005 de l'UNESCO

Le Burkina Faso a ratifié la Convention du 20 octobre 2005 de l'UNESCO relative à la Protection et à la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles de l'UNESCO. Cette convention réaffirme le droit souverain des Etats de mettre en œuvre des politiques et mesures qu'ils jugent appropriées et reconnaît la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identités de valeurs et de sens. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention des directives opérationnelles dans l'environnement numérique ont été adoptés en juin 2017. Ces directives offrent « un cadre stratégique pour la compréhension, l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dans un environnement numérique où les biens et services culturels sont créés, produits, distribués, diffusés, consommés et/ou stockés par voie électronique ».

II.1.1.4 Politique commune de développement culturel de l'UEMOA

La SNDICC s'appuie également sur la politique culturelle de l'UEMOA qui prône le développement et la promotion des identités culturelles, l'intégration des peuples basée sur la culture, l'amélioration de la visibilité et de la compétitivité des produits

culturels, le renforcement des capacités de management dans le domaine de la culture.

II.1.2 Au niveau national

Au plan national, la SND-ICC, stratégie intégrant l'ensemble des cadres d'orientation du développement des industries culturelles et créatives, tire ses fondements: de la vision de développement à long terme du secteur de la culture contenue dans l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 » ; des orientations nationales du Plan national de développement économique et social (PNDES); des actions contenues dans les Politiques sectorielles (Culture, Tourisme, Sports et Loisirs ; Transformation industrielle et artisanale) et dans la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT).

II.1.2.1 L'Etude nationale prospective « Burkina 2025 »

En vue d'orienter les plans et programmes de développement à moyen et long termes, le Burkina Faso a réalisé une Etude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 » afin de renforcer les capacités nationales d'anticipation et de gestion stratégique concertée du développement par l'élaboration d'un cadre prospectif de référence et la définition d'une vision consensuelle du pays pour le futur. La vision retenue pour le Burkina Faso se formule ainsi: « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ».

La SND-ICC s'inscrit dans la vision du secteur de la culture contenue dans l'ENP Burkina 2025 qui est celle d'un pays ayant réussi une symbiose culturelle nationale à partir de sa grande diversité culturelle et à même de s'ouvrir aux autres pays pour s'enrichir de leurs expériences et les enrichir de ses propres expériences dans le contexte de la globalisation en cours.

II.1.2.2 Le Plan national de développement économique et social (PNDES)

Le Burkina Faso a orienté sa nouvelle vision de développement sur le Plan national de développement économique et social (PNDES) sur la période 2016-2020 avec pour objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

A l'effet de tirer profit du dynamisme des acteurs culturels burkinabè, de son leadership en matière de culture, ainsi que de sa réputation de pays hospitalier pour développer son potentiel culturel et touristique et engranger plus de devises, le Burkina Faso a érigé la culture au rang de sous-secteur porteur.. La SND-ICC tire l'un de ses fondements de cette ambition nationale.

II.1.2.3 Les documents d'orientation culturelle

La SNDICC s'appuie sur la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » à travers les trois axes suivants : **axe 1** : « Amélioration de la gouvernance du

secteur » ; **axe 2** : « Protection et promotion du patrimoine culturel et touristique, de la pratique sportive et des loisirs » ; **axe 3** : « Renforcement des capacités opérationnelles du secteur ». Elle se base aussi sur la politique sectorielle « Transformations industrielles et artisanales » pour ses volets artisanat d'art, édition et imprimerie à travers son axe stratégique 2 intitulé « Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale ».

La SNDICC tire également ses fondements de la SNCT qui vise à créer une dynamique de développement culturel et touristique, basée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso. Les axes stratégiques de la SNCT en lien avec le développement des ICC, sont : **Axe stratégique 1** : « *Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et du tourisme* » ; **Axe stratégique 2** : « *Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations* ».

Au regard du caractère transversal des ICC, la stratégie s'appuie également sur les orientations contenues dans d'autres référentiels des ministères partenaires, notamment celles des ministères en charge : du commerce, de l'industrie, et de l'artisanat ; de l'économie, des finances et du développement ; de la communication ; des affaires étrangères ; des enseignements ; de l'administration territoriale, etc.

II.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

La SND ICC est sous-tendue par sept (07) principes-directeurs: (i) la participation et la responsabilisation, (ii) le partenariat, (iii) l'ouverture et l'anticipation, (iv) la gestion axée sur les résultats (GAR), (v) la priorisation et la cohérence des actions, (vi) la promotion de la diversité et - la sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè, et (vii) la prise en compte des priorités transversales.

II.2.1. La participation et la responsabilisation

L'implication réelle et la responsabilisation des acteurs sont indispensables à l'atteinte des résultats escomptés. En effet, il est essentiel que les acteurs impliqués (institutions, collectivités territoriales, secteur privé, services publics, organisations professionnelles, PTF) internalisent les objectifs qui ressortent de leur compétence et s'approprient les actions y afférentes afin de planifier et conduire efficacement leur mise en œuvre.

II.2.2. Le partenariat

La mise en œuvre de la stratégie entend associer toutes les catégories d'acteurs concernés, notamment les organisations professionnelles et les partenaires techniques et financiers (PTF). La stratégie se veut le cadre unique d'intégration de

tous les programmes et actions concernant directement ou indirectement les industries culturelles et géré par les différents secteurs ministères. A cet effet, il convient de promouvoir le Partenariat interministériel et celui Public-Privé dans la mise en œuvre des actions de la stratégie. De même, elle devra être le cadre fédérateur des interventions des PTF dans le domaine des ICC en accompagnement des actions de l'administration publique, du Gouvernement et des acteurs culturels.

II.2.3. L'ouverture et l'anticipation

Le pilotage stratégique nécessite que le ministère développe la vigilance par rapport aux variables de l'environnement pour anticiper et capter les opportunités qui se présentent tout en se préparant à faire face aux menaces. Une cellule de veille stratégique et d'intelligence économique et culturelle doit être créée dans cette perspective. Elle devra disposer des capacités nécessaires pour jouer son rôle.

II.2.4 La gestion axée sur les résultats (GAR)

Les enjeux et défis des ICC commandent aux acteurs de développer en leur sein une véritable culture de responsabilité axée sur les résultats en adoptant des méthodes modernes de travail et en imprimant la volonté de rapprocher les objectifs des ressources. Ce qui permettra d'apprécier la pertinence des moyens engagés au regard des résultats attendus. Les acteurs devraient pouvoir mesurer et négocier leurs contributions aux résultats collectifs et mettre en place progressivement un management de la performance focalisé sur la réalisation des objectifs de leurs structures.

II.2.5. La priorisation et la cohérence des actions

Eu égard à l'immensité des défis et à l'insuffisance des ressources, la priorisation des actions s'impose. Dans ce sens, la priorité devra être accordée aux actions produisant le plus d'effets induits et ayant des connexions entre elles pour engendrer des effets d'entraînement autoentretenus. Les efforts devront donc être orientés vers les domaines à même d'impulser un essor véritable des ICC. Ce principe sera inscrit dans le système de programmation pour assurer la cohérence générale des actions de la stratégie et son efficacité. Cette priorisation sera effectuée en concertation avec les parties prenantes et tiendra compte des enjeux, des capacités des services à mettre en œuvre les réformes et des critères techniques d'ordonnancement des activités. Des plans triennaux glissants, des programmes d'activités annuels traduiront les pas et les cadences dans ce domaine.

II.2.6. La promotion de la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel burkinabè

Le Burkina Faso est constitué d'une mosaïque culturelle, source de richesse et de dynamisme novateur qui doit être mobilisée et canalisée vers la conquête de nouveaux espaces d'échanges commerciaux et culturels. Cependant, l'appropriation consciente de la culture et des traditions reste à faire, dans le cadre d'un processus

d'inculturation, à même de socialiser les membres d'une communauté à leurs propres valeurs afin qu'ils se les approprient de façon plus consciente et plus active que lorsqu'ils les vivent au quotidien de façon inconsciente. De ce fait, le regain d'intérêt de la dimension économique de la culture à travers les industries culturelles et créatives ne devrait pas occulter le rôle social que celle-ci renferme. C'est pourquoi, les actions édictées dans le cadre de cette stratégie devront reposer sur la protection et la valorisation du patrimoine culturel burkinabè.

II.2.7. La prise en compte des priorités transversales

La prise en compte des questions transversales, telles que le genre, la jeunesse, la population, le renforcement des capacités, l'intelligence économique, l'environnement et l'aménagement du territoire, est une condition de réussite de toute action développement durable. C'est pourquoi, ces questions devront être constamment présentes à tous les niveaux de dialogue, de politiques et lors des processus de formulation des politiques et programmes sectoriels. La SND-ICC ne devra pas déroger à cette règle. Aussi, sa mise en œuvre devra-t-elle baigner de manière permanente dans ce substrat constitué par ces priorités transversales.

II. 3. LA VISION

Partant du PNDES, de la politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » et de la SNCT, la vision de la SND-ICC (2018-2022) s'énonce comme suit: **«Le Burkina Faso dispose d'une industrie culturelle et créative dynamique, compétitive, créatrice de richesses et d'emplois et qui diffuse les expressions culturelles burkinabè».**

Les Industries culturelles et créatives dynamiques et compétitives sous-entendent des industries culturelles et créatives bâties autour d'infrastructures culturelles de qualité, en quantité et d'acteurs compétents capables d'intervenir de façon efficace dans la chaîne de valeur afin de produire des biens et services culturels compétitifs sur la scène nationale et internationale.

Quant à la diffusion d'expressions culturelles burkinabè, elle consiste à la promotion des expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés burkinabè et qui ont un contenu culturel.

Ainsi, des infrastructures de qualité, en quantité et des acteurs compétents capables d'intervenir efficacement dans la chaîne de valeur ainsi que la promotion de la créativité burkinabè ayant un contenu culturel constituent des facteurs importants dans l'atteinte de la vision.

II.4. LES OBJECTIFS, LES AXES STRATEGIQUES ET LES ACTIONS

II.4.1. Objectif global

L'objectif global de la SND-ICC est de : **« Développer des industries culturelles et créatives compétitives à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents »**

Impacts :

- La contribution des ICC au développement socioéconomique s'est accrue ;
- Les potentialités culturelles et artistiques du Burkina Faso sont mieux valorisées ;
- La consommation des produits culturels burkinabè s'est accrue.

Indicateurs d'impacts :

- Proportion des emplois des ICC par rapport aux emplois du secteur culturel ;
- La part des ICC dans le PIB.

II.4.2. Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques, les actions

Quatre (4) axes stratégiques sont identifiés pour relever le défi de développement des ICC compétitive. Ce sont : *(i) la consolidation de la gouvernance et du climat des affaires culturelles, (ii) le renforcement des capacités productives des entrepreneurs culturels, (iii) la dynamisation de la mise en marché des produits culturels burkinabè, et (iv) l'amélioration de l'accès au financement.*

Ces différents axes se complètent et interagissent pour contribuer à l'atteinte de l'objectif global de la SND ICC.

Axe1 : la consolidation de la gouvernance et du climat des affaires culturelles

Le développement des industries culturelles nécessite de s'appuyer sur une gouvernance avisée et un climat des affaires, propices à la promotion de l'entrepreneuriat culturel. A cet effet, deux objectifs stratégiques sont identifiés : (i) renforcer la gouvernance des ICC ; (ii) améliorer le climat des affaires des ICC

OS1.1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES ICC

EA1.1.1 : EFFICACITE DES STRUCTURES DE GESTION DES ICC EST AMELIOREE

I.E.1.1.1.1 : Proportion de structures du ministère en charge de la culture efficaces intervenant dans les ICC

EA.1.1.2 : L'ACCES ET LA QUALITE DES SERVICES SONT AMELIORES

I.E.1.1.2.1 : Taux de satisfaction des usagers des prestations de l'administration publique

Les actions identifiées en vue d'atteindre les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- le développement de l'expertise sur les industries culturelles et créatives ;
- le renforcement du dialogue et des partenariats avec les acteurs.

Action 1.1.1 : Renforcement du cadre institutionnel

Le renforcement du cadre institutionnel du secteur de la culture passe par l'amélioration du système de gestion permettant de disposer d'une administration culturelle publique proactive, plus moderne et performante au service des acteurs, à travers le renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie de la culture. Il s'agira d'œuvrer à la mise en place d'institutions de soutien des ICC principalement dans les domaines de l'appui financier et technique; de la promotion des investissements et des exportations ; de l'innovation, etc.

Action 1.1. 2: Développement de l'expertise sur les ICC

Le domaine des industries culturelles et créatives est caractérisé au Burkina Faso par la prédominance d'acteurs peu spécialisés dans les domaines de la planification, de la gestion stratégique et opérationnelle d'entreprises et d'initiatives culturelles ainsi que dans celle de l'ingénierie culturelle. Pour ce faire l'Administration culturelle veillera à favoriser l'adéquation entre la formation professionnelle et les enjeux et défis de développement des industries culturelles et créatives. Les actions viseront le renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat culturel, des centres de formation du secteur de la culture et du système d'information statistiques.

Action 1.1. 3: Renforcement du dialogue et des partenariats avec les acteurs

Le partenariat érigé en principe directeur de gouvernance du secteur culturel et créatif exige d'associer tous les acteurs concernés, notamment les organisations professionnelles et les partenaires techniques et financiers (PTF), par l'instauration d'un dialogue inclusif à même de répondre efficacement aux préoccupations des différentes catégories d'acteurs du secteur culturel.

A cet effet, il convient de promouvoir le partenariat interministériel et celui public-privé, à travers la concertation et l'implication des différents acteurs concernés dans le développement du secteur.

OS 1.2 : AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DES ICC

EA 1.2.1 : LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE EST RENFORCE

I.E.1.2.1.1 : Taux d'accroissement du nombre d'investisseurs privés dans les ICC

La principale action identifiée en vue d'atteindre l'effet attendu de cet objectif stratégique est l'amélioration du cadre juridique et réglementaire.

Action 1.2.1: Amélioration du cadre juridique

L'amélioration du climat des affaires dans le secteur de la culture nécessite de s'appuyer sur un cadre réglementaire approprié et de créer des règles du jeu communes, transparentes et obligatoires pour tous les acteurs impliqués. Il est impératif d'identifier les filières qui disposent d'un cadre juridique approprié et celles qui font face à des vides juridiques, à des carences ou à une réglementation obsolète. Il s'agit également de gagner le défi de l'appropriation et de l'application effective de tous ces textes, notamment celles avantageuses pour le secteur de la culture comme

l'Accord de Florence qui supprime les droits de douanes sur l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel, la loi de 1%, etc.

Aussi, est-il nécessaire de prendre en compte d'autres normes qui ne s'appliquent pas uniquement au secteur culturel mais qui ont néanmoins un impact sur sa production, ses marchés et sa distribution.

Axe 2 : le renforcement des capacités productives des entrepreneurs culturels

Le renforcement des capacités de création et de production des entreprises culturelles, en vue de l'amélioration de la qualité des produits culturels et créatifs s'avère indispensable au regard des défis à relever. A cet effet l'objectif stratégique est de : renforcer les capacités techniques des entrepreneurs des ICC

O.S 2.1 : RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES DES ENTREPRENEURS DES ICC

EA 2.1.1: LA QUALITE DES PRODUITS CULTURELS EST AMELIOREE

I.E 2.1.1.1 : Taux de satisfaction des consommateurs des produits culturels burkinabè

I.E 2.1.1.2 : Taux d'exécution du plan de formation des acteurs privés de la culture

I.E.1.1.1.2 : Taux de progression des entreprises culturelles formelles

Les actions identifiées en vue d'atteindre les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- la professionnalisation des opérateurs ;
- Amélioration de la qualité des produits culturels et créatifs

Action 2.1. 1: Professionnalisation des opérateurs

La professionnalisation des acteurs du secteur privé concerne d'une part les entreprises en tant qu'entités organisées et d'autre part les ressources humaines mobilisées au sein de l'entreprise. Elle passe également par la réduction des délais et coûts de production ainsi que la promotion de la recherche-innovation.

Dans cette dynamique, l'accent sera mis sur l'opérationnalisation du statut de l'artiste, la formation, la facilitation matérielle du processus d'innovation, la mise à disposition de moyens techniques, matériels et humains et l'établissement de conventions collectives.

Action 2.1. 2 : Amélioration de la qualité des produits culturels et créatifs

Un des obstacles récurrents au développement du secteur est la faible qualité des produits.

A ce titre, l'on veillera à l'amélioration de la qualité sur toute la chaîne de production des produits culturels et créatifs par la certification et la labélisation des produits culturels nationaux.

Il s'agira également d'engager les acteurs à un système de management de la qualité (SMQ) en vue de développer une offre culturelle attractive et diversifiée sur les marchés nationaux et internationaux.

Axe3 : Dynamisation de la mise en marché des produits culturels burkinabè

Les objectifs stratégiques issus de cet axe stratégique sont : (i) dynamiser la mise en marché des produits culturels au niveau national ; (ii) dynamiser la mise en marché des produits culturels au niveau international.

O.S 3.1 : DYNAMISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS CULTURELS AU NIVEAU NATIONAL

E.A.3.1.1 : LA DISPONIBILITE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS BURKINABE SUR LE MARCHE NATIONAL EST AMELIOREE

I.E.3.1.1.1 : Proportion des produits culturels burkinabè licites sur le marché national

I.E.3.1.1.2 : Taux d'accroissement des espaces de distribution et de diffusion des biens et services culturels burkinabè

Les actions identifiées en vue d'atteindre les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- le développement et la conquête des marchés ;
- l'incitation à la consommation des produits culturels burkinabè ;
- le renforcement des circuits de commercialisation des produits culturels ;
- le renforcement et la mise aux normes des infrastructures de diffusion.

Action 3.1.1 : Développement et conquête des marchés

Trouver et développer de nouveaux publics et de nouveaux marchés, à l'échelle locale, nationale est une question stratégique. En effet, il est nécessaire de chercher de nouveaux publics variés qui apprécieront la production culturelle burkinabè. Il s'agira, avant toute action, de réaliser une étude sur le marché national afin de disposer d'informations facilitant l'identification de stratégies efficaces.

Cette conquête des marchés et du public passe également par le développement du commerce en ligne des produits, ainsi que le soutien technique et financier aux structures et manifestations culturelles. En effet, les TIC constituent une opportunité pour les industries culturelles qui sont des PME et qui ont besoin d'un tel cadre d'expression pour se développer.

Action 3.1.2 : Incitation à la consommation des produits culturels

La consommation des biens culturels repose sur l'existence d'un actif économique spécifique : le goût. Le goût est, en matière de consommation de produits culturels, directement lié à la formation reçue à apprécier ces biens et au nombre de biens du même type consommés auparavant. En effet, la culture, plus on la consomme, plus

on a envie d'en consommer. Il faut recevoir sa première dose de culture, pour peu à peu y prendre goût. Il importe à cet effet, d'identifier et mettre en œuvre des mécanismes de consommation des produits culturels burkinabè.

Du fait que de nombreux facteurs, dont la décodification est très complexe, interviennent dans la formation du goût et dans l'orientation des préférences des consommateurs, l'on veillera à la réalisation d'études sous-sectorielles sur les habitudes de consommation de biens et de services culturels.

La consommation des biens et services passe par la mise en place des mécanismes d'incitation à la consommation des produits culturels.

Action 3.1.3 : Renforcement des circuits de commercialisation

Les stratégies visant à développer la commercialisation des produits culturels et créatifs au-delà du marché local sont tout aussi importantes pour le développement des ICC.

Au vu de la fragilité des circuits de commercialisation des produits culturels, il appartient à l'Etat de jouer un rôle central d'animateur d'un réseau d'acteurs et de compétences techniques de commercialisation des produits culturels.

[u1]

Action 3.1.4: Renforcement et mise aux normes des infrastructures de diffusion

Le secteur culturel burkinabè souffre du manque d'infrastructures culturelles sur toute l'étendue du territoire, ainsi que la non fonctionnalité et l'inadaptation de la majorité de celles existantes.

L'Etat devra poursuivre son programme de réalisation d'infrastructures de diffusion culturelle à l'occasion de la célébration de l'Indépendance qui a déjà permis de réaliser des salles de spectacles. Ces salles doivent bénéficier d'un accompagnement particulier afin de pouvoir remplir leur mission avec efficacité. Au niveau central, le ministère en charge de la culture, doit également poursuivre et renforcer son programme de réalisation infrastructurel qui prévoit entre autres la reconstruction du CNAA, l'achèvement de la salle de projection du FESPACO, de la réalisation de la phase 2 du Musée national, de la Bibliothèque nationale, etc.

Les Collectivités doivent développer ou prévoir dans leur politique d'aménagement urbain, l'installation de lieux de promotion culturelle : bibliothèques, musées, salles de spectacles, complexes culturels.

Pour ce qui est de l'Etat, il devra mettre en œuvre le programme de réhabilitation des salles de cinéma en salles multifonctionnelles.

Par ailleurs, l'Etat pourra miser sur le Partenariat public-privé (PPP) pour réaliser certains aménagements et infrastructures comme ceux prévus au Musée national (parc d'attraction).

[u2]

O.S. 3. 2 : ACCROITRE L'EXPORTATION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS BURKINABE

EA 3.2.1 : LA PROMOTION EXTERIEURE DES PRODUITS CULTURELS BURKINABE EST RENFORCEE

I.A3.2.1.1 : Taux de progression des droits d'auteurs perçus à l'étranger

I.A 3.2.1.2 : Taux de progression des exportations des biens et services culturels

La principale action identifiée en vue d'atteindre l'effet attendu de cet objectif stratégique est la promotion extérieure des produits culturels burkinabè.

Action 3.2.1: Promotion extérieure des produits culturels burkinabè

Dans l'optique de doter le secteur de la capacité à affronter la concurrence et à contribuer davantage, à la création de richesse et d'emploi. Il est nécessaire que des efforts soient consentis sur la mise en œuvre de stratégies efficaces de promotion extérieure des biens et services culturels.

Axe4 : l'amélioration de l'accès au financement

Afin d'accroître le volume des investissements dans le secteur culturel et créatif burkinabè, il est indispensable de favoriser l'accès des opérateurs aux ressources financières pour qu'ils puissent développer leurs projets et rendre viables leurs activités. Les objectifs stratégiques identifiés à cet effet sont : (i) améliorer l'accès au financement public et (ii) améliorer l'accès au financement non étatique.

O.S 4. 1 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT PUBLIC

EA 4.1.1 : L'ACCES DES OPERATEURS CULTURELS AUX SOURCES DE FINANCEMENT PUBLIC EST AMELIORE

I.E.4.1.1.1 : Taux d'accroissement des ressources financières allouées par le FDCT aux opérateurs culturels

I.E.4.1.2.2 : Proportion des projets culturels financés par les partenaires institutionnels

Les actions identifiées en vue d'atteindre les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- le renforcement du financement public national;
- la promotion de la coopération et des échanges culturels;

Action 4.1.1 : renforcement du financement public national

Comme précédemment analysé, les allocations budgétaires du ministère en charge de la culture demeurent en deçà de 1% par rapport au budget global ; ce qui ne lui permet pas de réaliser les missions à lui assignées. Il faudrait, par conséquent, une augmentation de la dotation du secteur de la culture et particulièrement celle allouée aux industries culturelles.

L'Etat devrait veiller à accroître les allocations du FDCT, principal mécanisme à hauteur des projections faites dans l'étude organisationnelle, économique et financière. Cela aura pour conséquence d'afficher l'ambition nationale de faire des industries culturelles et créatives, un véritable levier de développement économique.

Action 4.1.2 : Promotion de la coopération et des échanges culturels

Dans la perspective d'une action régionale et internationale, l'Etat devrait promouvoir la coopération et les échanges entre les structures culturelles. L'Etat œuvrera à ce que les opérateurs culturels nationaux puissent participer aux tribunes internationales d'expression culturelle. Le soutien devrait consister à doter les entrepreneurs du secteur de moyens pour la création et la circulation des produits culturels à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

En outre, le développement d'un partenariat fructueux de coproduction et de financement avec les structures régionales comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'UEMOA ou l'Union Africaine, offrirait de meilleures opportunités pour les industries culturelles. Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place un système de veille et d'information des acteurs sur les opportunités de financements internationaux dans le secteur de la culture. De même, en collaboration avec la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), le Ministère de la culture et du tourisme veillera à créer un cadre permanent de dialogue avec les PTF intervenant dans le financement des ICC, et plus globalement de la culture.

O.S. 4. 2 : AMELIORER DE L'ACCES AU FINANCEMENT NON ETATIQUE

EA 4.2.1 : L'ACCES DES OPERATEURS CULTURELS AUX SOURCES DE FINANCEMENT NON ETATIQUE EST AMELIORE

I.E.4.2.1.1 : Taux d'accroissement des financements bancaires au profit de la culture

I.E.4.2.1.1 : Taux d'accroissement des financements extérieurs

Les actions identifiées en vue d'atteindre les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- l'amélioration de l'accès au crédit bancaire ;
- l'incitation au sponsoring et au mécénat.

Action 4.2.1 : amélioration de l'accès au crédit bancaire

Les principales mesures proposées pour faciliter le financement bancaire à destination des ICC sont le partage de risques par des organismes spécialisés (sociétés de garantie), le recours aux établissements spécialisés et la garantie de bonne fin.

L'Etat veillera à accompagner les entrepreneurs culturels vers les fonds suivants :

- au niveau national : la Société Financière de garantie interbancaire du Burkina (SOFIGIB) ;
- au niveau africain : le Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE), le Fonds de garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (GARI) et le Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC).

Action 4.2.2 : Incitation au sponsoring et au mécénat

L'engagement du Gouvernement burkinabè en faveur des industries culturelles et créatives s'est traduit par une réforme des textes relatifs au mécénat et au sponsoring (CF nouvelle loi).

Pour ce qui est des mesures financières, il peut être suggéré des avantages fiscaux de la contribution des mécènes à l'exemple des français. Une telle politique au niveau du mécénat, avec un taux plus bas, serait bénéfique au secteur des industries culturelles et créatives. Cette mesure pourrait s'étendre au sponsoring avec, cependant, un taux de défiscalisation plus bas que celui du mécénat. Les incitations fiscales peuvent prendre la forme d'exonérations, de réductions ou de dégrèvements fiscaux.

Quant aux mesures non financières, il pourrait s'agir d'offrir des distinctions ou des attestations de reconnaissance aux mécènes et aux sponsors qui auront le plus soutenu les ICC. Ces prix annuels seront proportionnels à la valeur de la contribution. Les entreprises récompensées bénéficieront de cette tribune offerte pour entretenir leurs relations publiques, booster leurs ventes et se positionner comme des entreprises citoyennes, tout en bénéficiant d'une attention particulière des autorités du pays.

Tableau : Synthèse des axes, des objectifs stratégiques et des actions

Axes stratégique	Objectifs stratégiques	Actions
AXE1 : LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DU CLIMAT DES AFFAIRES CULTURELLES	OS 1.1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES ICC	Action 1.1. 1: le renforcement du cadre institutionnel Action 1.1. 2: le développement de l'expertise sur les industries culturelles et créatives Action 1.1. 3: le renforcement du dialogue et des partenariats avec les acteurs
	OS 1.2 : AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DES ICC	Action 1.2. 1 : l'amélioration du cadre juridique
AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES PRODUCTIVES DES ENTREPRENEURS CULTURELS	O.S 2.1 : RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES DES ENTREPRENEURS DES ICC	Action 2.1. 1: Professionnalisation des opérateurs Action 2.1. 2: Amélioration de la qualité des produits culturels et créatifs
AXE3 : DYNAMISATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS CULTURELS BURKINABE	O.S 3.1 : DYNAMISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS CULTURELS AU NIVEAU NATIONAL	Action 3.1.1 : Développement et conquête des marchés Action 3.1.2 : Incitation à la consommation interne des produits culturels burkinabé Action 3.1.3 : Renforcement des circuits de commercialisation des produits culturels Action 3.1.4: Renforcement et mise aux normes des infrastructures de diffusion
	O.S. 3. 2 : ACCROITRE L'EXPORTATION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS BURKINABE	Action 3.2.1: Promotion extérieure des produits culturels burkinabé
AXE4 : L'AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT	O.S 4. 1 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT PUBLIC	Action 4.1.1 : renforcement du financement public national Action 4.1.2 : Promotion de la coopération et des échanges culturels
	O.S. 4. 2 : AMELIORER DE L'ACCES AU FINANCEMENT NON ETATIQUE	Action 4.2.1 : amélioration de l'accès au crédit bancaire Action 4.2.2 : Incitation au sponsoring et au mécénat

III. DISPOSITONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation de la stratégie mettent en avant d'une part, le souci d'efficacité du suivi-évaluation et de la visibilité des actions de la stratégie par l'utilisation des cadres de concertations existants et, d'autre part, le souci de prévisibilité budgétaire des actions de la SND ICC par la prise en compte des actions prioritaires dans la stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT).

III.1 LES OUTILS DE PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ET DES RESSOURCES

L'opérationnalisation de la SND ICC se fera à travers les outils de programmation des activités et des ressources : les plans d'actions triennaux glissants et les programmes de travail annuel (PTA).

III.1.1 Les plans d'actions triennaux glissants

Les Plans d'actions triennaux glissants (PATG) comprennent l'ensemble des mesures stratégiques de réforme à engager ainsi que des indicateurs de mesure de progrès à réaliser dans la mise en œuvre de la SND ICC. Ils devront permettre d'optimiser la réalisation des objectifs de la Stratégie en tenant compte des contraintes liées surtout aux ressources financières, humaines et matérielles. Aussi, les PATG sera assorti d'un cadre de mesure de rendements.

III.1.2 Les Programmes de travail annuel (PTA-SNDICC)

Les PTA-SNDICC consistent en la mise en œuvre annuelle des activités programmées. Ils comprennent l'ensemble des activités réalisées au cours de l'année.

III.2 LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SND ICC seront assurés à travers les outils de suivi et d'évaluation : les rapports d'activités trimestrielles, le rapport annuel de performance, et le rapport d'impact.

III.2.1 Les rapports d'activités trimestrielles

« Les rapports d'activités trimestrielles » est le principal outil de suivi régulier de l'état de mise en œuvre des activités du PTA-SNDICC. Ils devront permettre de collecter, d'analyser et de centraliser les informations en vue de l'élaboration du rapport annuel de performance.

III.2.2 Le Rapport annuel de performance

Le rapport annuel de performance analyse les performances réalisées dans la mise en œuvre du plan d'actions triennal glissant de la SND ICC. Le rapport annuel de performance, basé sur la matrice des actions et mesures prioritaires, sera élaboré et examiné aux revues à mi-parcours et annuelle de la stratégie.

III.2.3 Rapport d'impact

Il consiste en l'évaluation de l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie; cela sous-entend des indicateurs d'impact, prévus dans le cadre de mesure des rendements. Les indicateurs seront évalués tous les trois ans par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue

sur l'efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT).

III.3 LES ACTEURS ET LEUR RÔLE

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives requiert la contribution de tous les acteurs concernés à travers un partenariat dynamique. Ce partenariat associera l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les communautés coutumières et religieuses.

III.3.1 L'ETAT

A travers les départements en charge de la culture et du commerce ainsi que d'autres structures compétentes, l'Etat joue un rôle d'orientation, de protection, de coordination et de régulation du secteur de la culture. Par ailleurs, il crée les conditions pour l'émergence et la consolidation d'un secteur privé actif dans le développement des industries culturelles et créatives.

III.3.2 LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Elles sont bénéficiaires de matières transférées dans le domaine de la culture et sont des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de la Stratégie au niveau décentralisé à travers les plans locaux de développement (Programmes Régionaux de Développement et Programmes Communaux de Développement) et l'animation des cadres de concertations au niveau local (Conseils régionaux) avec les différents acteurs des industries culturelles et créatives.

III.3.3 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'apport des PTF est plus que nécessaire en matière d'appui technique et de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SND-ICC. De ce point de vue, ils participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ainsi que le renforcement des capacités des acteurs des industries culturelles et créatives.

III.3.4 LE SECTEUR PRIVÉ

Acteur clé du dynamisme économique de la culture, le secteur privé (notamment à travers les structures faitières, la maison de l'entreprise et la chambre de commerce)

sera associé à la mise en œuvre des plans d'actions à travers la réalisation d'investissements permettant de développer les industries culturelles et créatives. Aussi, son rôle pourrait être consolidé à travers le Partenariat public-privé (réalisation d'infrastructures), le mécénat et le sponsoring.

III.3.5 LA SOCIÉTÉ CIVILE

Elle participe à la mobilisation, à l'information, à la sensibilisation, à la structuration ainsi qu'à l'appui technique des acteurs des industries culturelles et créatives. De même, elle contribue aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement (PRD et PCD).

III.3.6 LES COMMUNAUTÉS COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES

Les communautés coutumières et religieuses sont des acteurs essentiels de la cohésion et du maintien de la paix. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, elles seront mises à contribution pour sensibiliser les populations sur les valeurs positives, indispensables à l'éclosion d'industries culturelles et créatives fortes.

III.4 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUPERVISION

Le dispositif de mise en œuvre et de supervision des activités de la SND ICC comprend des organes chargés de l'animation des cadres de dialogue entre les acteurs de la stratégie ainsi que des instances qui constituent les cadres de concertation.

III.4.1 Organes

Trois principaux organes seront développés pour le suivi et l'évaluation de la SD ICC. Il s'agit: (i) du Comité de pilotage, (ii) du Secrétariat technique, et (iii) des Groupes thématiques (GT). Le niveau régional sera pris en charge à travers les Groupes régionaux (GR) :

III.4.1.1 Comité de pilotage/SND ICC (CP/SND ICC)

Le Comité de pilotage/SND ICC (CP/SND ICC) est l'organe de supervision de la mise en œuvre de la SND ICC. Le comité a pour mission : (i) de superviser la mise en œuvre de la SND ICC, (ii) de donner les orientations nécessaires aux différents acteurs, d'adopter le PTA de la stratégie et les rapports d'activités, de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de mise en œuvre et de suivi -évaluation de la SND ICC.

La composition et les attributions du comité de pilotage seront précisées par arrêté interministériel.

III.4.1.2 Secrétariat technique de la SND-ICC

Le Secrétariat technique de la SND ICC (ST/SND ICC) est l'organe administratif et technique en charge de l'animation du dispositif de suivi évaluation de la SND ICC. Il assiste et coordonne les travaux des différents organes du dispositif de suivi évaluation de la SND ICC. A ce titre, il assure le secrétariat du Comité de pilotage. La direction de la promotion des industries culturelles et créatives (DPICC) assure le secrétariat du Comité de pilotage.

III.4.1.3 Groupes thématiques

Placé sous la présidence de la Direction en charge des industries culturelles et créatives, les Groupes thématiques (GT) auront pour mission de mettre en œuvre les actions inscrites dans le Plan d'action. Ils seront animés par les directions techniques et les acteurs des filières : (i) musique et art du spectacle, (ii) cinéma / audiovisuel, technologie créatif, (iii) livre, presse écrite et numérique, (iv) artisanat d'art, arts plastiques et appliqués, (v) patrimoine.

III.4.2 Instances

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SNDICC comprend trois instances : (i) les revues à mi-parcours et annuelles, (ii) les réunions de groupes thématiques, (iii) et les réunions des Groupes régionaux.

III.4.2.1 Revues à mi-parcours et annuelles

Les revues à mi-parcours et annuelles de mise en œuvre de la stratégie tiennent lieu de session ordinaire du Comité de pilotage. Elles réunissent les différents acteurs (Administration, secteur privé, organismes de financement, organisations professionnelles, Collectivités territoriales, créateurs, opérateurs privés, etc.) qui examinent et valident les rapports à mi-parcours ou annuels de performance, le rapport d'évaluation d'impact qui est produit au moins tous les trois ans et le projet de plan d'actions triennal glissant.

III.4.2.2 Réunion des Groupes thématiques

Les sessions des Groupes thématiques tiennent lieu de cadre de concertation des directions techniques et des acteurs des différentes filières. Par conséquent, les Groupes thématiques valident les rapports thématiques en vue de préparer les revues à mi-parcours et annuelles de la SNDICC.

III.5 MECANISME DE FINANCEMENT

La mise en œuvre de la SNDICC requiert la mobilisation d'énormes ressources financières. Les sources de financement doivent être diversifiées et impliquer à la fois

l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé, ainsi que tous les autres acteurs de développement.

Le mécanisme de financement devra reposer sur un engagement financier important de l'Etat d'au moins 50% du budget global de la stratégie ; ce qui permettra à la SNDICC de démarrer ses activités structurantes.

Le Fonds de développement culturel et touristique peut être également un moyen d'appuyer la SNDICC, à travers le financement des projets culturels structurants à fortes valeurs ajoutées et au renforcement des capacités.

Le renforcement du dialogue avec les acteurs ainsi que l'amélioration du cadre juridique devront favoriser une implication du secteur privé dans le financement des ICC, à travers un partenariat Public privé (PPP). Pour ce faire des actions de plaidoyer devraient être entreprise dans ce sens au regard des enjeux socio-économiques des ICC. Des plaidoyers et lobbying devront être menés auprès de l'Etat pour l'adoption de textes incitatifs sur le mécénat et le sponsoring.

La SNDICC pourra être financée également dans le cadre des accords de coopération bilatérale et multilatérale. Il appartient alors à l'Etat d'inscrire l'ensemble de ses stratégies comme priorités pour une mobilisation plus conséquente des ressources financières pour le financement de la SNDICC.

IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SND ICC) pourrait être entravée par les risques suivants : la faible adhésion et la non appropriation de la SNDICC par les acteurs, la conjoncture internationale, la dégradation du climat social et sécuritaire, la forte domination des produits culturels extérieurs influençant négativement le marché des produits nationaux, les fortes mutations technologiques.

IV.1 LA FAIBLE ADHESION ET LA NON APPROPRIATION DE LA SND ICC PAR LES ACTEURS

Les chances de réussite de la mise en œuvre de la SND ICC tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie à tous les niveaux, notamment au niveau du transfert des compétences et des ressources aux collectivités. Ainsi, pour une mise en œuvre efficace, la SND ICC devrait emporter l'adhésion de tous les acteurs clés qui participent au développement des ICC. Aussi, le fonctionnement régulier du dispositif de mise en œuvre dépendra du degré d'appropriation des acteurs, du respect des différents calendriers et de l'utilisation rationnelle des moyens mis à sa disposition. Pour ce faire, la célérité, la diligence, la proactivité, la reddition des comptes et le management orienté des résultats sont autant d'éléments nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie.

IV.2 LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Le Burkina Faso est fortement tributaire des capitaux étrangers pour le financement de ses politiques publiques. La stabilité de l'environnement économique international est ainsi déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDICC.

En effet, un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les investissements dans les industries culturelles.

Par ailleurs, il entrainerait des répercussions directes sur la demande extérieure en produits culturels.

Pour atténuer ce risque lié à la conjoncture internationale, il convient d'œuvrer à la consolidation de la demande interne et à la diversification des marchés d'exportation.

IV.3 LA DÉGRADATION DU CLIMAT SOCIAL ET SÉCURITAIRE

La mise en œuvre de la SNDICC peut être confrontée à de nombreux risques tels que l'instabilité socio politique, les conflits communautaires, le terrorisme.

En effet, le contexte sécuritaire international, sous régional et national marqué par la persistance du phénomène du terrorisme, la montée de l'incivisme dans les salles de spectacles, les conflits communautaires pourraient impacter négativement l'atteinte des objectifs de la présente stratégie. Pourtant, les acteurs des industries culturelles et créatives, comme tous les autres secteurs industriels, ont besoin de la stabilité sociopolitique pour produire et vendre leurs biens et services. Cette stabilité concerne

également la vision politique de faire des industries culturelles et créatives, un secteur prioritaire de la politique nationale de développement.

Pour ce faire, l'éducation, la sensibilisation des populations sont entre autres des solutions pour un meilleur développement des industries culturelles.

IV.4 LES FORTES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constitue de nos jours un puissant moyen de développement des activités socioéconomiques dans le monde. Cependant, les fortes mutations technologiques pourraient créer des bouleversements constants dans le domaine des industries culturelles et créatives au Burkina Faso notamment dans l'aggravation de la piraterie des œuvres culturelles qui constituent déjà une menace difficile à contrôler. Ainsi, les acteurs des industries culturelles et créatives doivent s'adapter à l'évolution de ces NTIC afin de produire des biens et services culturels compétitifs sur le marché national et international. Pour ce faire leur compétence doit être renforcée dans ce domaine.

Tableau n° d'analyse et de gestion des risques

RISQUES	COMMENTAIRES	MESURES PALLIATIVES
1. La faible adhésion et la non appropriation de la SNDICC par les acteurs	Pour une mise en œuvre efficace, la SND ICC devrait emporter l'adhésion de tous les acteurs clés qui participent au développement des ICC. Aussi, le fonctionnement régulier du dispositif de mise en œuvre dépendra du degré d'appropriation des acteurs, du respect des différents calendriers et de l'utilisation rationnelle des moyens mis à sa disposition	la célérité, la diligence, la pro activité, la reddition des comptes et le management orienté des résultats sont autant d'éléments nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie.
2. La conjoncture internationale	La stabilité de l'environnement économique international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDICC. Un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les investissements dans les industries culturelles	œuvrer à la consolidation de la demande interne et à la diversification des marchés d'exportation.
3. La dégradation du climat social et sécuritaire	le contexte sécuritaire international, sous régional et national marqué par la persistance du phénomène du terrorisme, la montée de l'incivisme dans les salles de spectacles, les conflits communautaires pourraient impacter négativement l'atteinte	L'éducation, la sensibilisation des populations sont entre autres des solutions pour un meilleur développement des industries culturelles

	des objectifs de la présente stratégie	
4. Les fortes mutations technologiques	Les fortes mutations technologiques pourraient créer des bouleversements constants dans le domaine des industries culturelles et créatives notamment dans l'aggravation de la piraterie des œuvres culturelles qui constituent déjà une menace difficile à contrôler	Les acteurs des industries culturelles et créatives doivent s'adapter à l'évolution des NTIC afin de produire des biens et services culturels compétitifs sur le marché national et international. Pour ce faire leur compétence doit être renforcée dans ce domaine.

ANNEXE 1 CADRE LOGIQUE

Intitulé du référentiel sectoriel :	Politique sectorielle « Culture, sports et loisirs »
Impact escompté (référentiel national) :	L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an
Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	<i>Développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso</i>
Impacts escomptés de la PS	<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée ; • La contribution du secteur à l'épanouissement de la population et à la cohésion sociale est améliorée ; • La contribution du secteur au rayonnement international du Burkina Faso est renforcée.

Objectif stratégique SNDICC : « Développer des industries culturelles et créatives compétitive à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents »

Impacts attendus (SNDICC) :

- La contribution des ICC au développement socioéconomique est améliorée
- Les potentialités culturelles et artistiques du Burkina Faso sont mieux valorisées
- La consommation des produits culturels s'est accrue

Code	Indicateurs d'impacts	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales (2022)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.I.1	Proportion des emplois des ICC par rapport aux emplois du secteur culturel	nd		Rapport de performance CSD	DPICC	-Contexte socio-économique favorable -Faible consommation des biens et services du secteur par les ménages
I.I. 3	La part des ICC dans le PIB	nd	7%	Rapport de performance CSD		- Contexte socio-économique favorable -Faible consommation des biens et services du secteur par les ménages

AXE1 : LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DU CLIMAT DES AFFAIRES CULTURELLES						
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES ICC						
EFFET ATTENDU : 1.1.1 : (SNDICC) : EFFICACITE DES STRUCTURES DE GESTION DES ICC EST AMELIOREE						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales (2023)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 1.1.1.1	Proportion de structures efficaces du ministère en charge de la culture s'intervenant dans les ICC	ND		-Rapport d'enquête -Rapport de performance	DGESS DDII	-Adhésion des acteurs des ICC
EFFET ATTENDU : 1.1.2: L'ACCES ET LA QUALITE DES SERVICES DES ICC SONT AMELIORES						
Code	Indicateurs d'effet				Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 1.1.2.1	Taux de satisfaction des usagers des prestations de l'administration culturelle publique	40,45%	80%	Rapport d'enquête	DGESS	-Adhésion des acteurs des ICC -Contexte socio-économique favorable
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2 : AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DES ICC						
EA 1.2.1 : LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE EST RENFORCE						
Code	Indicateurs d'effet				Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 1.2.1.1.	Taux d'accroissement du nombre d'investisseurs privés dans les ICC	ND	25%	Rapport d'enquête Base de données de la Maison de l'entreprise	DGESS / DPICC	Contexte socio-économique
AXE2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES PRODUCTIVES DES ENTREPRENEURS CULTURELS						
OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1 : RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES DES ICC						
EA 2.1.1: LA QUALITE DES PRODUITS CULTURELS EST AMELIOREE						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales (2023)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 2.2.1.1	Taux de satisfaction des consommateurs des produits culturels burkinabè	ND		Rapport d'enquête	DPICC	Contexte socioéconomique

			10%			
I.E 1.1.1.2	Taux de progression des entreprises culturelles formelles	4,44%	10%	Rapport d'activité	DPICC	Adhésion des acteurs des médias
AXE3 : DYNAMISATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS CULTURELS BURKINABE						
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1 : DYNAMISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS CULTURELS AU NIVEAU NATIONAL						
E.A.3.1.1 : La disponibilité des biens et services culturels burkinabé sur le marché national est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2023	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 3.1.1.1	Proportion des produits culturels burkinabé licites sur le marché national	ND	50%	Rapports d'activités Rapport d'enquête	BBDA/DPICC	Contexte socioéconomique Régression de la piraterie ;
I.E 3.1.1.2	Taux d'accroissement des espaces de distribution et de diffusion des biens et services culturels burkinabé	ND	10%	Rapports d'activités Rapport d'enquête	DPICC	Contexte socioéconomique
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.2 : ACCROITRE LE VOLUME DES EXPORTATIONS DES BIENS ET SERVICES CULTURELS BURKINABE						
EA 3.2.1 LA CONSOMMATION EXTERIEURE DES PRODUITS CULTURELS BURKINABE EST ACCRUE						
I.E 3.2.1.1	Taux de progression des droits d'auteurs perçus à l'étranger	77%	81%	Rapport d'activité du BBDA	BBDA	Adhésion des bureaux de droits d'auteurs partenaires du BBDA
I.E 3.2.1.2	Taux de progression des exportations des produits culturels	ND	25%	Annuaire statistique de la DPICC	DPICC	Contexte socioéconomique
AXE4 : L'AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT						
OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT PUBLIC						
EA 4.1.1 : L'ACCES DES OPERATEURS CULTURELS AUX SOURCES DE FINANCEMENT PUBLIC EST AMELIORE						
I.E.4.1.1	Taux d'accroissement des ressources financières allouées au FDCT	25%	60%	Rapport d'activité FDCT	FDCT	Adhésion des partenaires
I.E.4.1.2	Proportion des projets culturels financés par les partenaires institutionnels	11,6%	60%	Rapport d'activité FDCT	FDCT	Disponibilité des crédits budgétaires
OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT NON ETATIQUE						
EA 4.1.2: L'ACCES DES OPERATEURS CULTURELS AUX SOURCES DE FINANCEMENT NON ETATIQUE EST AMELIORE						

I.E.4.1.2.1	Taux d'accroissement des financements bancaires au profit de la culture	ND	15%	Rapport d'activité DAF Rapport d'activité FDCT	DAF FDCT	Adhésion des banques
I.E.4.1.2.2	Taux d'accroissement des financements extérieurs	ND	20%	Rapport d'activité DAF Rapport d'activité DCAJ	DAF DCAJ	Adhésion des partenaires

